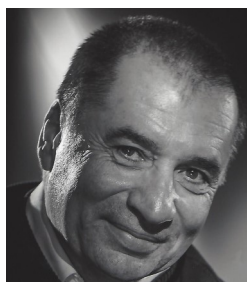


CHATEAU-GARNIER, INFOS.



Le mot du maire

« les projets 2019, vous seront explicités lors des vœux de la municipalité, qui auront lieu le **samedi 5 janvier Salle des Anciennes Halles à 15 h.** »



Chers Castelgarniérois,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je viens vous présenter le traditionnel bulletin municipal de fin d'année. Il se veut être le reflet de la vie de notre commune et du dynamisme de nos associations. Je tiens à remercier sincèrement tous les membres de l'équipe rédactionnelle pour leur investissement et leur disponibilité.

Il est de coutume de faire le bilan de l'année écoulée et ce dernier est plutôt contrasté au niveau national. En effet, si 2018 a vu cet été la victoire plutôt inattendue de la France dans la coupe du monde de football, elle a, aussi été caractérisée en cette fin d'année par des mouvements sociaux dont la forme et l'ampleur sont sans précédent. Ils sont l'expression d'un ras-le-bol général et de la conséquence de la méconnaissance totale, d'une

grande partie de nos élites, de la réalité du terrain et de la vraie vie de nos concitoyens, notamment en zone rurale. Si nous ne voulons pas laisser aux prochaines générations une situation désastreuse, la France a absolument besoin de réformes profondes pour retrouver une situation financière saine tout en conservant nos acquis primordiaux tel notre système de santé. Il nous faut également tenir compte du changement climatique et de la nécessaire transition énergétique. Nos gouvernements successifs ont longtemps joué la politique de l'autruche par manque de courage, mais il est encore temps de réagir avant que cela ne soit trop tard. Mais si ces réformes sont incontournables, l'effort se doit d'être partagé par tous à l'aune de ses moyens. Elles seront d'autant plus acceptées, si on prend le temps d'expliquer leur nécessité, que l'on étudie leurs conséquences, notamment en zone rurale et pour les revenus modestes et qu'on y pallie. Ces réformes se doivent d'être mûrement réfléchies et progressives pour être acceptables et acceptées.

Au niveau de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, cela fait 2 ans que la fusion voulue par la loi NOTRE des 3 ex-communautés de communes est effective. La réorganisation à la suite de cette fusion, qui concerne 40 communes, a été longue et difficile, mais elle arrive à son terme. Il a fallu notamment choisir les compétences à conserver par la Communauté de Communes ou à rétrocéder aux communes. C'est ainsi, entre autres, que la compétence voirie communale devient communautaire tandis que les compétences fournitures scolaires, sorties pédagogiques, informatique à l'école et à la mairie redeviennent communales. Est-ce un bien, est-ce un mal ? L'avenir nous le dira ! Au cours de l'année 2018 un gros travail a été effectué au niveau du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) rendus nécessaires par la Loi ALUR et qui prend en compte les accords de Grenelle. Là encore, nous avons pu constater la non-prise en compte de la spécificité de la ruralité et l'absurdité de certaines contraintes qui limitent fortement les possibilités de développement de nos petites communes. Les élus du Civraisien ont fait le maximum pour adoucir ses contraintes, tout en restant dans le cadre de la loi, qui est incontournable mais tout n'est pas parfait loin de là.

En ce qui concerne notre commune, 2018 a été riche en événements, grâce à tous les bénévoles et au dynamisme de nos associations : Foire de Château-Garnier, matinée citoyenne, journée caritative au profit de « Un Hôpital pour les Enfants » marché de Noël de l'APE, Commémoration du 8 mai avec la présence pour la 1^{ère} fois du drapeau de nos amis britanniques, centenaire de la fin de la 1^{ère} Guerre Mondiale avec une commémoration et une exposition de qualité etc... Merci à tous de contribuer de quelque manière que ce soit, à la vie de notre commune et à son aura.

Vous trouverez dans ce bulletin les réalisations effectuées au cours de l'année, telles la mise en séparatif des réseaux d'assainissement, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route de Sommières, construction d'un parking rue du Moulin ... Enfin le projet golf a gagné en crédibilité, grâce au dynamisme et l'engagement des membres du Club du Golf des Brandes et la réalisation d'un practice d'entraînement et l'ébauche d'un Pitch and Putt.

Tout cela, ainsi que les projets 2019, vous seront explicités lors des vœux de la municipalité, qui auront lieu le **samedi 5 janvier Salle des Anciennes Halles à 15 h.** J'aurais un immense plaisir à vous y rencontrer.

En attendant, je vous souhaite à vous et à tous vos proches, d'excellentes fêtes de fin d'années et une excellente année 2019.

LES DECES

JANVIER

DUVERGER André, le 17/12/2017*
ALLIZARD Suzanne, le 03/12/2017*
BERNARDIN Gaston, le 02/01/2018*
PAQUEREAU Cécile, le 03/01/2018*
BAEZ Enédina née COLMENERO, le 14/01/2018*
RICHARD née HEILMANN, le 15/01/2018*
BENAITEAU Simone née CHEVRIER, le 31/01/2018

FEVRIER

PAILLOUX Marcelle, le 17/02/2018*

MARS

FERREC Georges, le 17/03/2018*
MONJOIN Clémence née ROUSSEAU, le 18/03/2018
PASQUET Joseph, le 20/03/2018*
DOUX Yvette, le 22/03/2018*
PAQUEREAU Marie-Rose née MASON, le 24/03/2018*
MARSAULT Michel, le 26/03/2018

AVRIL

PLAS Lucette née MOULINS, le 19/04/2018*
GUERIN Maurice, le 28/04/2018*

MAI

MOREAU Henri, le 05/05/2018*
GETREAU Marcel, le 10/05/2018
REMAUD Jeannine née PAILLOUX, le 13/05/2018
LANCEREAU Léa née LUGUENOT, le 20/05/2018

JUIN

VERGEAU Odette née POITIERS, le 28/06/2018*

JUILLET

VIGNAUD Simone née LEMAÇON, le 17/07/2018*
PORTRON Emile, le 19/07/2018

AOÛT

ROY Camille, le 01/08/2018
LOUBERSAC Roseline née SINTURAT, le 04/08/2018

SEPTEMBRE

CLÉMENT René, le 02/09/2018*
MINAULT Antoinette née PASQUET, le 10/09/2018*
RIAS Denise née SUREAU, le 10/09/2018*
ARLOT Hervé, le 17/09/2018
CHEVRIER Jean, le 29/09/2018*

OCTOBRE

REDIN Bernard, le 27/10/2018*

NOVEMBRE

PETREAU Simone née BILLEROT, le 08/11/2018*
DAMY Bernadette née PETIT, le 27/11/2018*

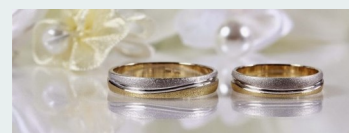
DECEMBRE

RIVAUD née ARTUS Suzanne, le 05/12/2018
BOUTIN Claudette née BOUTHET le 12/12/2018*



NAISSANCES

SALLE Louis :
03/03/2018
SECHER Maëlys :
16/06/2018
SIROT Léo : 29/08/2018



MARIAGE

BREVET Marc et DUCROT
Emelyne le 21 juillet 2018

ARMISTICE 1918 : COMMÉMORATION DU CENTENAIRE

Rarement une cérémonie commémorative a réuni une telle assistance, enfants des écoles, anciens combattants de l'UNC, soldats de France, élus entourant Monsieur le Maire, et un grand nombre d'habitants sont venus rendre hommage aux 62 poilus dont les noms sont inscrits sur le monument. L'église était le premier rendez-vous pour un office religieux organisé par l'équipe pastorale suivi d'un rassemblement devant la mairie et du défilé, drapeaux et fanfare en tête.

11 heures, alors que, pendant onze minutes, retentissent les cloches de l'église, le président des anciens combattants et Monsieur le Maire, François Audoux ont souligné ce que fut cette tragédie et fait l'appel des soldats disparus en 1918. L'insigne de porte-drapeau fut remise, par le Colonel Bérenger, à Jacky Marchand et Roland Moreau. L'hymne Européen ,La Madelon, la Marseillaise interprétés par La chorale, les Routins d'Aigail, avec la participation des écoliers ainsi qu'une émouvante intervention des descendants de la famille Duqueroie venaient clore la cérémonie avant que Monsieur le Maire rappelle cette paix si chèrement acquise, cette jeunesse fauchée par la mitraille et que doit finir cet esprit de vengeance et de haine. Ce centenaire ne pouvait se terminer sans cette invitation à visiter la magnifique exposition réalisée par Marie-Claude Chassagne, image des souvenirs précieusement conservés dans les greniers et mis gracieusement à sa disposition. La Grange à Barrié était bien trop petite pour tout exposer et accueillir une assistance aussi nombreuse.

Vin d'honneur, offert par la municipalité, repas amical, un centenaire de l'armistice dignement fêté !

R.Brevet



LE DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UNC

Monsieur le Maire,
Mon Colonel,
Mesdames et Messieurs les représentants des associations,
Madame la directrice de l'école,
Chers amis.

Chaque 11 novembre nous sommes réunis pour commémorer ensemble l'armistice qui a sonné la fin de la première guerre mondiale. Mais cette année, notre manifestation présente une particularité exceptionnelle puisque un siècle nous sépare de cette paix qui mit fin à une horrible tragédie.

11 novembre 1918, une joie immense inondait la France, mais à quel prix? Chaque commune, chaque famille payèrent un large tribut à cette guerre folle qui venait de ravager une génération entière meurtrie dans la chair et les esprits. La jeunesse de notre pays venait de se sacrifier pour sauver ce que nous avons de plus cher, la paix et la liberté.

Notre assemblée de ce matin réunit différentes générations, elle rend hommage aux combattants qui ont donné leur sang, leur jeunesse et leur vie pour le pays. A l'écoute des noms inscrits sur notre monument ayons une pensée émue et reconnaissante pour nos aînés Castelgarniérais tombés au champ d'honneur. Car, derrière chaque nom inscrit, il y a un homme, une vie, une famille. Les 62 noms que nous allons appeler font partie des 1 500 000 tombés face à l'ennemi sans oublier les 3 millions de blessés, mutilés à jamais.

Notre mémoire collective doit rester gravée et marquée, dans nos esprits, par cette hécatombe, comme doit rester le souvenir du sacrifice des femmes, épouses, mamans, obligées d'élever seules les jeunes enfants, d'assurer la pérennité des commerces, des travaux dans les champs. Ne pas oublier, surtout, ce qui fut leur détresse, les restrictions. Les femmes aussi ont participé à l'effort de la guerre, il est de notre devoir de leur rendre hommage.

La présence ce matin des enfants des écoles est le plus bel exemple. Cette mémoire ne s'effacera jamais tant que nous aurons des enseignants volontaires pour rassembler leurs élèves, ici, devant ce monument et les drapeaux. Souvenons-nous que le chemin est long, semé d'embûches, nous devons redoubler d'effort pour préserver une paix, si chèrement acquise et écarter l'intolérance, le racisme. Construisons, avec cette jeune génération, un espace de paix, d'amitié avec les peuples du monde entier! Espace de solidarité qui a tant manqué à nos aînés, que nous nous devons de ranimer pour que vive notre beau pays, LA FRANCE.

Comme dans bien des villages, des familles de Château-Garnier ont eu leur lot de deuils comme la famille Duqueroie. Leurs descendants (Famille Chassagne) ont eu à cœur de leur rendre hommage en lisant une lettre lors de la commémoration et vous trouverez ci-dessous leur histoire.

FAMILLE DUQUEROIE

Baptiste Duqueroie marié à Madeleine Clément avait deux frères : Louis et Alexandre ; Leurs parents étaient Louis né à Pouillac commune de Chappelle Baton et leur mère Éléonore Granger née au moulin de Chabannes à Château Garnier.

Louis et Alexandre étant célibataires, la descendance ne vient que de Baptiste père de deux enfants : Albertine Sauzet et Baptiste Duqueroie tous les deux décédés.

Il avait également quatre petits enfants Joël, Jackie, Roseline et Marie Claude ainsi que quatre arrière petits enfants.

Louis est disparu à l'âge de 31 ans le 04/11/1914 en Belgique. Alexandre est mort à 21 ans à la bataille de Douaumont près de Verdun le 23/05/1916. Il repose à la nécropole de Douaumont.

Baptiste est décédé le 05/10/1918 à 31 ans à Vadelaincourt près de Verdun où il repose. Leur souvenir reste gravé dans nos mémoires car chaque génération de notre famille entretient leur mémoire.

Nous nous rendons régulièrement sur leurs tombes.

Marie-Claude Chassagne

LA VIE DE LA COMMUNE

« *une exposition très intéressante.* »

L'EXPOSITION

A l'occasion du centenaire de l'armistice de la grande guerre une exposition a été organisée afin de rendre hommage à ceux de notre commune qui se sont battus pour la France Nos aïeux ont donné leur vie pour la patrie.

Dès le mois de Juin un appel avait été lancé aux habitants de la commune afin de récolter des documents.

Plusieurs personnes (familles et amis) ont répondu à cette sollicitation.

Nous avons recherché et nous avons pu émettre une fiche pour chaque soldat décédé de notre commune. Des affiches, des panneaux explicatifs retraçant la guerre dans sa diversité furent également portés à la connaissance des visiteurs. Des fiches avaient été adaptées spécialement pour les enfants.

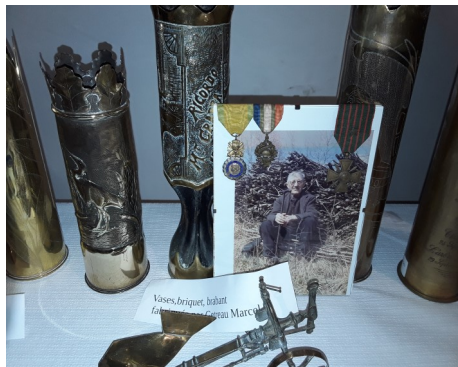
Des travaux exécutés par des poilus : obus transformés en vases, briquet lampes, et un remarquable braban ont fait l'admiration des visiteurs.

On pouvait également voir des costumes de soldats, des brassards, des jumelles (portant les traces de balles) des armes, des casques, des képis.

Divers documents et photos apportés par les familles ont eu un grand intérêt auprès des visiteurs. Durant les trois jours d'exposition, nous avons constaté un réel intérêt pour tous ces souvenirs.

Merci à ceux et celles qui ont œuvré pour cette réussite.

Les fiches des soldats ont été remises à la mairie de Chateau Garnier.



Marie-Claude Chassagne



LA JOURNEE CITOYENNE

En prélude de la journée de la solidarité initiée par le comité de fêtes, la Municipalité a organisé une matinée citoyenne.

Le principe de cette matinée citoyenne est de mobiliser bénévolement les habitants de la commune pour réaliser des travaux d'intérêt général afin d'améliorer leur cadre de vie. Chaque habitant du plus petit au plus grand peut participer et devenir acteur pour le bien commun : Faire ensemble pour le bien de tous. Ce doit être un moment privilégié d'échange et de partage permettant de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de civisme, de respect et de partage et tout cela dans un esprit de convivialité.

Ainsi le samedi 24 novembre dès 7h30 du matin plus de 20 agriculteurs de la commune se sont retrouvés à la Salle des Anciennes Halles pour le café d'accueil. Accompagnés par les employés communaux et des élus, ils se sont répartis dans 4 équipes chargées de rénover les chemins ruraux d'une zone définie pour chacune. Ce sont plus de 200 tonnes de cailloux qui ont été ainsi répandues dans la matinée permettant d'améliorer notre réseau de chemins ruraux et tout ceci dans la bonne humeur.

Dans la matinée une autre vingtaine de personnes ont participé à différents travaux :



- Préparation du repas de midi
- Mise en pot du miel provenant du rucher communal (le produit de la vente de ce miel est intégralement utilisé pour les enfants de l'école : achats de jeux pour la garderie...).
- Nettoyage des tables de la salle Semaille au vent....

A midi, une quarantaine de personnes s'est retrouvée pour partager un repas convivial offert par la Municipalité et préparé par les bénévoles. Ce fut un excellent moment d'échanges et de partage et, de l'avis général, cette initiative est à renouveler et des suggestions ont été données pour les prochaines éditions : choix de la date, sur une journée entière, repas le soir et pique-nique à midi ...

Il sera tenu compte de ces remarques pour l'organisation de la prochaine journée citoyenne.

En attendant, merci à tous pour votre participation, merci à ceux qui ont mis gratuitement leur matériel à disposition, merci aux employés communaux d'avoir accepté de travailler un samedi matin et merci aux élus pour leur implication.



Lors de la journée caritative, nous avons récoltés 695 € pour cette association.

L'ASSOCIATION « UN HOPITAL POUR LES ENFANTS »

Fondée en 1993, c'est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Son objectif principal est d'améliorer, en collaboration avec les soignants, l'accueil et les conditions d'hospitalisation des enfants et adolescents, d'apporter bien être et soutien aux proches pour favoriser le maintien du lien social et rompre l'isolement lié à la maladie ou au handicap.

A partir de ce projet global, ses axes de travail prioritaires sont :

- Assurer une présence quotidienne au chevet des enfants malades.
- Proposer des animations ludiques et éducatives dans les espaces de jeux collectifs.
- Accueillir les familles et susciter une envie participative et conviviale.
- Alléger les périodes difficiles d'hospitalisation pendant les parcours de soins.
- Individualiser les activités sur le suivi des pathologies lourdes, et hospitalisation de longue durée.
- Renforcer les réponses aux besoins socio-éducatifs et culturels sur le territoire du CHRU.
- Venir en soutien du travail des équipes médicales.
- Développer et coordonner les activités bénévoles.
- Développer le travail en réseau et les partenariats pour créer une dynamique collective.
- Pérenniser les postes d'animateurs, et d'intervenants artistiques par de nouvelles recherches de financements.

A ce jour, l'association est présidée par Sylvie JURIC, bénévole conteuse depuis 2008, et dirigée par Gilles KÉO. Elle est constituée d'un Conseil d'Administration de 16 membres, de 6 salariés, et d'intervenants artistiques, d'une équipe de 80 bénévoles et d'environ 200 adhérents, plus de 200 partenaires financiers publics et privés, qui œuvrent tous pour couvrir les besoins d'un service de pédiatrie régional (plus de 10 000 enfants y sont accueillis chaque année).

ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT HOSPITALISE ET DE SES PROCHES EN ESPACE COLLECTIF OU EN CHAMBRE

Situé au **9^e étage** du CHRU de Poitiers, l'Espace Ados est un véritable espace de vie sociale ouvert du lundi au samedi.

Les enfants, adolescents et leurs proches y sont les bienvenus, et ont accès à un large choix d'activités : jeux de société, jeux vidéo, activités manuelles, livres, baby-foot, billard, flipper.

Les professionnels et les bénévoles sont là pour les guider dans leur choix ou pour tout simplement leur offrir une écoute bienveillante.

Lorsque l'enfant hospitalisé ne peut pas se déplacer jusqu'à l'Espace Ados, c'est un animateur hospitalier qui vient vers lui en lui proposant une activité adaptée à sa fatigue ou alors il lui propose d'emprunter du matériel (jeux, consoles, livres, etc...).

L'équipe va toujours proposer une activité qui va favoriser le lien social. Ainsi, nous proposerons aux enfants et à leurs parents de jouer ensemble. L'association a aménagé une "**salle famille**" où thé, café, presse et internet sont en accès libre et gratuit.

Même hospitalisés, les enfants ont la possibilité de fêter Noël, le Carnaval, Pâques, Halloween ou tout autre manifestation extérieure telles que la fête de la Musique, la Coupe du Monde de Foot ou le festival des Expressifs.

L'association a fait le choix de faire intervenir des **artistes professionnels** au sein de l'hôpital ayant une formation ou une expérience adaptée. C'est pourquoi, Les clowns de la compagnie Humains Gauches, les clowns d'Etoile'Clown, les magiciens David Orta et José de la Compagnie Carte Blanche Prod et les musiciens du duo Barket de fraises interviennent tout au long de l'année au sein des services pour offrir aux jeunes et à leur famille un moment artistique unique. Leurs facéties dissipent rapidement les petits bobos et amusent les proches accompagnants. Le résultat est garanti !

ANNIVERSAIRE 100 ANS Mme CAILLAUD à la Rêverie

Madame CAILLAUD Antoinette fête ses 100 ans

C'est une belle histoire !! Un cadeau de vie !! Une leçon de vie !!

Madame CAILLAUD est née DUQUERROY Antoinette le 8 Août 1918 à Availles-Limouzine, s'est mariée à Alexandre CAILLAUD le 11 Avril 1939.

De cette union sont nés 2 enfants et 3 petits enfants.

Mme CAILLAUD a exercé avec son époux le métier d'agricultrice à Availles-Limouzine, commune qu'elle n'a jamais quitté. Cessant son activité, elle travaille comme aide ménagère au foyer logement d'Availles et y résidera quelques années.

Elle intègre « LA REVERIE » le 28 juillet 2016 où elle s'y sent bien avec les visites régulières de sa famille. La santé lui permettant, elle s'occupe en aidant à la distribution du courrier.

En ce jour du 27 Septembre, en présence de membres de la municipalité et du CCAS, lui offrant des fleurs, nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons encore bien des années entourée des siens et du personnel de la « REVERIE »



MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

La Médaille de la Famille Française a été mise en place pour saluer les mères françaises ayant dignement élevé plusieurs enfants. Pour le législateur, nombreux, signifie à partir de 4 enfants et au-delà.

Aussi le 8 septembre dernier, Mr le Maire François AUDOUX, Mme MARCHAND Claudette représentante de l'UDAF, les membres du CCAS et conseillers municipaux ont eu le plaisir de remettre à Mme DELAITRE Monique, entourée de sa famille, la MEDAILLE de BRONZE et le DIPLOME de la FAMILLE FRANCAISE.

Madame DELAITRE Monique est née BLET à POITIERS, le 18 septembre 1952, s'est mariée à Mr DELAITRE Jean Philippe le 19 décembre 1970. De cette union sont nés 4 enfants et 5 petits enfants.

Elle a résidé à Etables, commune de Charrais 86 et a travaillé à Mirebeau aux ETS Marie surgelés puis en 2004 part aux ANGLES dans les Pyrénées



Orientales et est employée à la station de sky.

Mais c'est en 1985 qu'avait eu lieu l'achat d'une maison à Couture sur Château-Garnier pour momentanément une résidence secondaire.

En 2001, à la retraite bien méritée, Couture devient la résidence principale.

La disponibilité le permettant, elle profite de sa famille et des moments de plaisir que sont les lotos et les escapades en camping car et à la découverte de régions françaises.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les collections

Votre bibliothèque possède aujourd'hui plus de 2000 volumes. Cette collection s'enrichit chaque année grâce au budget attribué par le conseil municipal qui nous permet de proposer de nombreuses nouveautés et d'actualiser notre fonds documentaire. N'oublions pas également les dons réguliers de livres par des particuliers que nous remercions ici.

A ce fonds propre s'ajoute le prêt de 250 volumes par la Bibliothèque Départementale de la Vienne, renouvelé par moitié 2 fois par an et son service mensuel de navette qui permet de faire face à un maximum de demandes de nos lecteurs.

De quoi satisfaire tous les goûts et toutes les envies. Cette diversité est bien connue de nombreux castelganiérois puisqu'en 2017 la bibliothèque a enregistré 685 entrées et prêté 915 ouvrages.

Enfin au cours du dernier trimestre 2018, nous avons souscrit des abonnements aux revues suivantes :

Les Belles Histoires, Sciences et Vie Junior, Le Picton et Maison et Travaux.

Les animations

Ateliers lectures et expression : de janvier à juin

Une douzaine d'enfants y ont participé. Organisés autour de lectures variées, ils ont abouti à des productions telles que : mises en voix de textes, dessins et peintures autour de la couleur bleue et de la mer, réalisation et manipulation de marionnettes simples.

« En sortant de l'école » : depuis la rentrée de Toussaint, tous les mardis à 16h30, entrée libre

Diverses animations sont proposées : lecture d'albums par les bénévoles, kamishibai (mini-théâtre japonais portable qui permet de raconter avec le support d'images grand format), raconte-tapis, présentation de nouveautés avec lecture d'extraits. Parents et enfants sont ensuite invités selon leur temps disponible à musarder entre les rayons, à feuilleter installés sur un tapis ou un fauteuil et/ou à choisir un livre à emprunter.

Accueil des classes : les élèves choisissent des livres qu'ils

liront en classe, après avoir écouté une histoire et parfois la présentation de quelques ouvrages.

Petits lecteurs en vadrouille : 3 fois par an

Organisé par le Réseau Assistantes Maternelles du Pays Gen

céen, elle permet d'accueillir des tout-petits de 0 à 3 ans avec leurs « nounous » et de leur faire découvrir livres, histoires et comptines.

Les manifestations :

- le 27 janvier, notre habituel BIBLIO-CAFE s'est accompagné de **l'inauguration des nouveaux locaux** et a réuni une trentaine de personnes pour un moment convivial et la découverte des achats 2017.

-Le samedi 5 mai 2018, nous avons reçu « LA GRENOUILLE FAIT sa SOUPE », atelier du centre culturel de la Marchoise, pour une matinée CONTES NOMADES. Malheureusement moins de spectateurs qu'escompté mais un excellent moment pour ceux qui sont venus. Nous avons écouté avec enchantement ces conteurs amateurs qui se renvoient la parole avec vivacité et complicité autour de contes d'ici et d'ailleurs.

En 2019, nous poursuivrons nos animations et proposerons de nouvelles manifestations.

A retenir dès aujourd'hui :

Le 26 janvier 2019 : BIBLIO-CAFE

Du 26 janvier au 12 février 2019 : exposition DINOSAURES

A l'automne : exposition PALETTE, le MUSEE des COULEURS

Les horaires d'ouverture

Mardi de 14h30 à 17h30

Samedi de 10h30 à 12h

Entrée libre, prêt gratuit.

FERMETURE DE LA PERCEPTION DE GENÇAY : ARTICLE DU COLLECTIF CITOYEN



Depuis le mois de Mai où tous les Elus du bassin de vie du territoire de la trésorerie de Gençay ont refusé le projet de fermeture présenté par le DDFIP, leur mobilisation avec celle de la population animée par le Collectif Citoyen n'a pas faibli.

Le Collectif Citoyen a organisé 8 réunions publiques en 5 mois et a distribué plus de 3000 tracts. Dans ces réunions où les élus et la population participent (en

moyenne 40 personnes), les actions à entreprendre se décident .

La pétition lancée par le Collectif depuis fin juin a été signée pendant tout l'été et se signe encore. Les membres du collectif, les secrétaires de mairies et certains commerçants ont participé activement à recueillir un maximum de signatures ; Nous sommes à 2800 signatures à ce jour.

Le Collectif, les élus et la population ont par quatre fois (26 Juillet, 13 Septembre, 8 Octobre et 29 Novembre) manifesté par des rassemblements (80 personnes) leur volonté de maintenir ce service public. Le DDFIP a reçu une première fois le Collectif le 14 Août, et la deuxième fois, élus et collectif, le 10 Octobre pour ne rien changer à sa stratégie, n'écouter pas les propositions que nous lui avons soumises.

Le Collectif et tous les Elus (maires) présents à la manifestation à Potiers le 13 Septembre ont été reçus par Madame la Préfète.

Les 12 Conseils Municipaux concernés ainsi que celui de Civray, le Conseil Départemental, le Conseil Communautaire du Civraisien en Poitou, le bureau de l'Association des maires du département ont tous pris position pour le maintien de ce service public à Gençay.

Les Parlementaires (Députés et Sénateurs) ont été mis souvent à contribution.

Le groupe parlementaire des Députés Communistes (GDR) à l'Assemblée Nationale et Monsieur le Sénateur Alain Fouché, ont interpellé directement le Ministre.

Le 31 Octobre, profitant de la venue du Ministre de l'Action et des Comptes Publics M. Darmanin, une délégation l'a rencontré (20 minutes). C'est à cette occasion qu'il a indiqué à la délégation qu'il reviendra sur place revoir le dossier avant le 15 Décembre au plus tard !!

Tout dernièrement Messieurs les Députés Jean-Michel Clément et Sacha Houlié sont intervenus auprès des services du Ministre de Monsieur Darmanin

Le 31 Décembre est la date limite de prise de décision par arrêté. Le dossier est à l'arbitrage de la décision du Ministre qui au regard de l'actualité sociale a d'autres préoccupations en ce moment.

Nous continuons l'action et la lutte, ensemble élus, population, collectif, pour le maintien de la trésorerie, service public de proximité, dans le cadre d'un projet de décentralisation de service qui allie à la fois des services administratifs (Back office) et des services à accueil complets pour les usagers (Post office).

FOCUS SUR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Avec la fin de la plupart des emplois aidés et la fin du contrat avenir d'Antoine Cauet, la composition du personnel communale est la suivante :

Personnel chargé de l'entretien des espaces verts et des bâtiments :

- Thomas Jean-François : adjoint technique à 35h par semaine
- Cauet Antoine : Après avoir suivi une formation Agent Entretien Bâtiment à l'AFPA durant son contrat avenir qui a fini le 30/09/18, il a été recruté le 12/10/18 comme adjoint technique stagiaire à 35 h par semaine.
- Baudet Jean-Pierre : il bénéficie d'un emploi « Parcours Emploi Compétence » aidé à 50 % jusqu'au 28/02/18 pour 20h par semaine
- Gaboriau Duncan : Employé 20 h par semaine depuis cet été, il bénéficie lui aussi d'un Parcours emploi Compétence aidé à 50% jusqu'au 09/09/19
- Chardat Didier : Adjoint technique en arrêt longue maladie depuis plus de 2 ans

Personnel chargé de l'école, de l'animation péri et extra-scolaire et de l'entretien des classes :

- Sauzet Sandrine, adjointe technique en contrat annualisé 33 heures par semaine. Outre qu'elle fait fonction d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle), elle assure également des heures de garderie et d'animations périscolaires le mercredi matin. Elle est titulaire d'un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- Rouet Marylène, adjointe technique en contrat annualisé 26 heures par semaine. En plus d'être cantinière, elle assure également des animations extra-scolaires le deuxième mercredi de chaque mois ainsi que le ménage d'une classe.
- Fely Séverine : Après avoir fini son contrat aidé durant lequel elle a obtenu son BAFA le 30/09/18, elle va être recrutée comme adjointe administrative en contrat annualisé 35 heures par semaine, à partir du 1er janvier. Outre son mi-temps à l'Agence Postale, elle assure des heures de garderie et de surveillance de la cantine. Elle est également chargée de l'organisation et la coordination des activités péri et extra-scolaires et du ménage de la mairie. Elle est titulaire d'un BAFA et s'est inscrite pour obtenir le diplôme BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur). En l'absence du secrétaire de mairie, elle est susceptible de donner les renseignements de base.
- Badié Virginie : Employée en contrat annualisé 20 heures par semaine en Parcours Emploi Compétence, elle est chargée de la surveillance de la cantine, du ménage des classes et des différents bâtiments communaux. Dans le cadre de son Parcours Emploi Compétence, elle devrait postuler dans l'année pour obtenir le BAFA.

Personnel administratif :

- Rouet Michel :secrétaire de Mairie, employé 35 h par semaine. Outre sa fonction principale, il assure la gestion de l'Agence Postale en l'absence de la titulaire, permettant ainsi une continuité du service, optimale même pendant les vacances et les samedis.

Château-Garnier bénéficie d'un personnel totalement investi dans sa tâche et très polyvalent ce qui permet une continuité de service. Cette polyvalence leur permet de suppléer à l'absence d'un de leur collègue sans que le service en souffre.

Notre commune s'investit au maximum dans leur formation et y a consacré un budget de 4554€ en 2018.Grâce à la qualité de ses employés communaux, leur compétence et leur investissement pour le Service Public, de nombreuses actions sont menées pour améliorer le quotidien des Castelnariens et de nombreuses réalisations n'auraient pas pu voir le jour sans eux, notamment dans le petit patrimoine, l'entretien des bâtiments et le périscolaire.

LE FLEURISSEMENT

Les Illuminations

Il nous faut penser également à cet esprit de fêtes en fin d'année où les lumières sont de rigueur.

Depuis longtemps déjà, nous tenons à marquer ces moments solennels que sont NOEL et l'arrivée du NOUVEL AN.

Quelques achats se sont faits cette année encore afin de compléter le décor avec un peu plus de luminosité sur les places de l'Eglise et de l'Europe.

Au sujet des branches de sapins déposées de ci de là dans les rues et sur les ponts, des résidents de la Maison de Retraite entourés de SONIA (animatrice) participent à la confection de nœuds et papillotes. C'est pour eux un utile atelier pour s'occuper en commun.

D'autre part, c'est à la salle des fêtes que se retrouve dans la convivialité pour 2 ou 3 après-midi une équipe de bénévoles s'activant également à quelques petits travaux pour garnir les branches et les déposer dans les rues. On ne se quitte pas sans la pose café-gâteaux faits par des mains expertes.



Sont désormais incontournables l'aménagement et l'embellissement de notre commune afin que chacun de nos concitoyens, estivants et gens de passage y trouvent gaité et bonne humeur. Les compliments sont positifs et encourageants. C'est pourquoi, nos employés et la commission fleurissement s'y emploient et apportent leurs idées sur le choix des plants et des suggestions.

D'autres endroits sont à aménager ou à revoir, nous y pensons et les choses évolueront selon les possibilités et le budget disponible.

Bien sûr et surtout cette année avec la sécheresse et les températures très élevées, il a fallu être vigilant et les arrosages enrichis sont fréquents et nécessaires pour la longévité des fleurs. Un mauvais suivi de l'entretien ferait que l'investissement réalisé serait complètement anéanti.

Le montant des achats s'élève à 1296.82€ y compris l'achat d'un pot décoratif pour meubler le côté pelouse du monument aux morts.

- Jardinerie CAILLAUD (Savigné) : 680.94 €
- AGRIFLOR (l'Isle-Jourdain) : 615.98 €

Pour l'année prochaine, nous sommes à l'écoute de vos suggestions pour continuer d'embellir notre commune. Si vous désirez participer activement à l'entretien des plantations à proximité de votre domicile, merci de nous le faire savoir.



LA VIE DE LA COMMUNE

OUVERTURE DU BAR- RESTAURANT LE BOUTON D'OR

Le Bouton d'Or a ouvert ses portes le 1er décembre.

Son gérant, M. Francis Grollier, possède déjà un établissement éponyme à Saint-Romain dont la réputation n'est plus à refaire, notamment auprès de la population britannique.

Basé sur une cuisine traditionnelle à partir de produits frais, le menu du jour est servi les jours d'ouverture de la semaine. Le week-end, un menu avec une petite carte et des pizzas vous seront proposés. Une prestation traiteur est également possible.

Les réservations se font au 0549878552.

Les heures d'ouvertures du bar et du restaurant (9h30-15h le matin et à partir de 17 h le soir) sont les suivantes :

- Lundi : ouvert midi et soir
- Mardi : ouvert le midi, fermé le soir
- Mercredi : fermé
- Jeudi : ouvert le midi, fermé le soir
- Vendredi, samedi, dimanche : ouvert midi et soir.

Le Bouton d'Or de Château-Garnier assurera également le dépôt de pain le mardi matin à partir de 9h30.

Vous pouvez d'ores et déjà réserver pour vos fêtes de fin d'année...

Nous sommes tous heureux que ce commerce soit de nouveau ouvert alors nous comptons sur les castelgarniérois pour le faire vivre !



TRANSFERT DE LA MAIRIE DANS LA MAISON DE

SERVICES DE PROXIMITE

La nécessité de rendre la mairie accessible et fonctionnelle a conduit à de très longs mois de réflexion où de nombreuses possibilités ont été examinées avec l'aide d'un bureau d'étude (réhabiliter l'ancienne mairie, acheter et réhabiliter d'autres locaux, construire une mairie neuve...). Après avoir soupesé tous les avantages et inconvénients des différentes solutions et tenu compte de la conjoncture actuelle et de nos moyens financiers, le Conseil Municipal a décidé de transférer l'actuelle mairie dans le bâtiment de l'ancien Presbytère qui sera agrandi. Un nouveau parking sera aménagé dans une partie du jardin afin d'améliorer le stationnement et la sécurité dans ce secteur notamment aux heures d'affluence de l'entrée et sortie d'école.

Vous trouverez ci-après, une ébauche de plan permettant de visualiser l'aspect général de notre future Maison des Services de Proximité. L'aménagement de l'espace accueil mairie et agence postale n'est pas encore totalement finalisé mais il permettra de recevoir le public dans de bonnes conditions avec des espaces de

TRANSFERT DE LA MAIRIE DANS LA MAISON DE SERVICES DE PROXIMITE

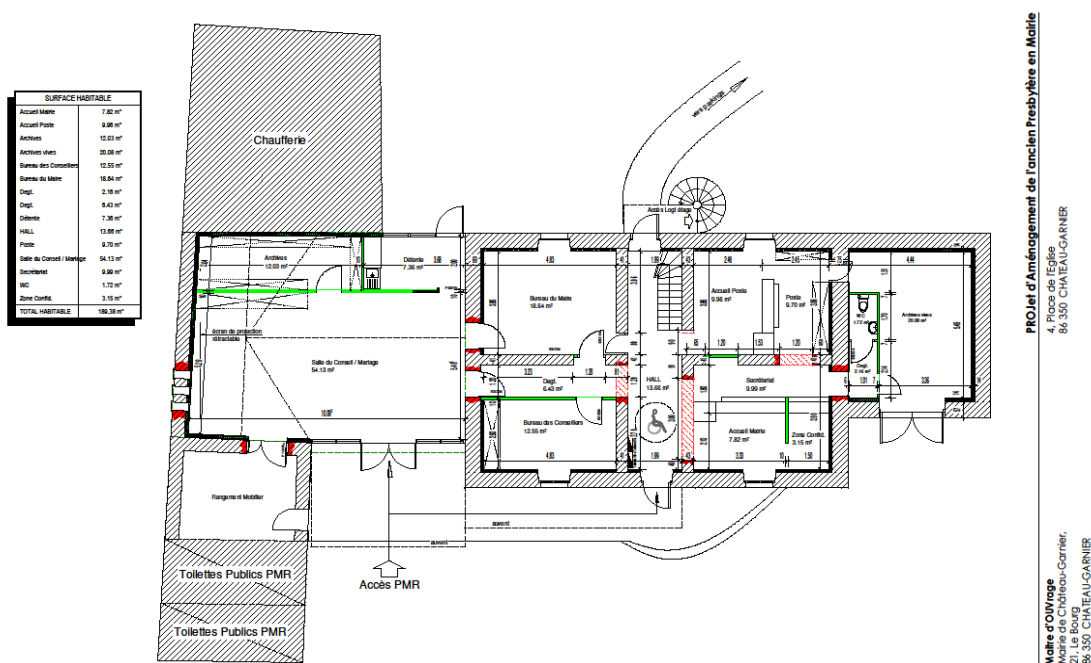
confidentialité.

Pourquoi une Maison des Services de Proximité et non une simple mairie ?

Tout simplement parce que le constat est évident que peu à peu les services de proximité disparaissent (bureau de poste, trésorerie ...) et que de plus en plus il faut se déplacer très loin pour y accéder ou utiliser internet. Or, une partie de notre population n'a pas la possibilité de se déplacer facilement ou n'est pas à l'aise avec Internet. Nous avons la volonté d'apporter à l'ensemble de nos administrés l'aide dont ils ont besoins dans leurs démarches en engageant des partenariats avec des organismes tels la Sorégies, Eaux de Vienne, la CAF la Poste ... Ceci nécessite des locaux adaptés pour préserver la confidentialité des échanges mais aussi, voire surtout, une formation adéquate de nos agents.

A l'heure actuelle, nous sommes une des rares communes à assurer l'ouverture de L'Agence Postale 6 matins sur 7 même pendant les vacances (cet été de nombreux habitants des communes voisines ont fréquenté notre agence). Seuls des cas de force majeure nous ont conduits à ne pas assurer l'ouverture de l'agence postale (environ 4 fois depuis son ouverture). Il en est de même pour notre mairie où un service minimum est assuré 6 jours sur 7.

Nous sommes également une des rares petites communes à maintenir une école dynamique et à avoir un Point Santé. Assurer les services de proximité à l'ensemble de nos concitoyens, préserver notre école, assurer un environnement où il fait bon vivre constituent le leitmotiv de l'action municipale. Mais pour cela il faut en avoir les moyens financiers et humains et pouvoir compter sur l'ensemble des administrés et sur le dynamisme de nos associations.



Stéphane Proust, Architecte DEA&HMONP, N° National 079183, LD La Quinière, 86 410 SOUÈSSE

Plan RDC Future Mairie

Le 30 Juillet 2018
Ech: 1/100"

Esq 2

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

LES INVESTISSEMENTS 2018

- **Travaux de mise en accessibilité de l'hôtel-restaurant.**
Réalisés en juin par le SIMER pour un montant de 21461 €
- **Travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques et éclairage public route de Sommières.**
Profitant de l'enfouissement des réseaux électriques totalement pris en charge par SRD, l'enfouissement du réseau téléphonique a été effectué pour un montant de 32628€ et l'éclairage public renouvelé pour un montant de 40439 €. Comme pour les dernières opérations, les LED ont été préférées aux ampoules classiques trop énergivores. Cette opération a été subventionnée à hauteur de 27000€ pour l'éclairage public et 3035€ pour l'insertion du réseau téléphonique.
- **Achat d'un lamier**
L'entretien des haies en bordure de nos chemins communaux et ruraux est primordial tant pour la sécurité des usagers (meilleure visibilité, prévention des dommages aux véhicules) que pour la prévention des dommages aux routes (excès d'humidité...) Simple et robuste le lamier Noremat qui vient d'être acheté pour un montant de 12600 € environ s'adapte au matériel que nous possédons et le complète. Il va nous permettre d'élaguer efficacement tout en respectant au maximum l'environnement.
- **Achat d'un terrain rue du Moulin.**
La parcelle N° BO413 située en face des logements de la cité Bellevue a été achetée à la succession Gavallet-Menneguerre pour la somme de 3700 €. Cet achat a permis de construire un parking afin d'améliorer la sécurité de la circulation rue du Moulin.
- **Achat des immeubles rue du Moulin et rue du Bas-Bourg aux consorts Gavallet.**
Ces immeubles en très mauvais état et qui constituent des verrues ont été achetés pour un montant de 20000€. Les bâtiments les plus délabrés vont être détruits et les autres réhabilités en logements communaux et en locaux à vocation commerciale ou associative. Cet achat permet également de sécuriser l'exploitation du Garage Bigot en lui mettant légalement à disposition le terrain nécessaire.
- **Autres achats**
Les parcelles AZ 255, 256 et 257, appartenant à M. et Mme Chastagnier et accueillant une croix ont été cédées pour l'euro symbolique à la commune.

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

LA VOIRIE

PARKING RUE DU MOULIN

Compte tenu de l'étroitesse de la voie en certains endroits, la circulation rue du Moulin est particulièrement difficile, voire dangereuse, tant pour les piétons que pour les véhicules et le stationnement des voitures en face des logements de la cité Bellevue n'arrange pas la situation.

Aussi la commune étant devenue cet été propriétaire de la parcelle BO413 le conseil municipal a décidé d'y réaliser un parking. Le décaissement a été effectué par l'entreprise STPR et le reste des travaux par nos employés communaux.



Comme tous les ans un programme d'entretien de la voirie communale et rurale a été mis en place pour un montant d'environ 43000 € (49000 € comptant le coût de la main d'œuvre communale) avec une forte participation de nos employés communaux et l'utilisation des moyens matériels de La Communauté de Communes. La sécheresse de cet été a fortement dégradé nos chemins en terrain argileux entraînant des déformations et des fissures. Aussi un second programme PATA (Point A Temps) a été mis en place fin octobre afin d'imperméabiliser le revêtement, éviter les infiltrations d'eau et limiter les dégâts provoqués par le gel.

Des travaux d'hydrauliques en complément du curage annuel des fossés ont également été effectués notamment au Bois de la Leu et au Bois Renaud (entreprise STPR).

L'année prochaine, la compétence voirie communale revêtue est transférée à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et la gestion sera plus contraignante avec certainement un manque de souplesse et de réactivité pour la réalisation des travaux. Toutefois, nous veillerons à rester acteurs de l'entretien de notre voirie.

En ce qui concerne l'entretien de notre voirie rurale, la compétence reste communale. Cette année encore, un important programme d'empierrement a été effectué par nos employés communaux en collaboration avec les agriculteurs qui se sont particulièrement investis lors de la matinée citoyenne où environ 200 tonnes de cailloux ont été répandues pour réparer nos chemins.

L'élagage est nécessaire pour limiter la dégradation de la voirie et en complément du programme annuel effectué par nos employés communaux un programme d'élagage en grande hauteur a été mis en place et réalisé par l'Entreprise Villechange. Le bois a été récupéré, broyé et les plaquettes de bois obtenues servent comme combustible pour notre chaufferie collective. Un autre programme d'élagage en grande hauteur est programmé pour l'année prochaine.

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES BRANDES COMMUNALES DE CHÂTEAU-GARNIER

L'année 2018 a été une année charnière pour le projet éolien des Brandes Communales de Château-Garnier. Une fois les études finalisées (écologique, acoustique, paysagère) nous avons pu nous lancer dans le processus d'implantation. Pour cela, de nombreux échanges ont eu lieu avec les acteurs locaux (élus, exploitants agricoles et membres du comité de pilotage), afin de prendre en compte à la fois les contraintes du secteur mais aussi les sensibilités environnementales et paysagères.

Ainsi, un long travail de cartographie et de terrain a été réalisé afin de proposer une implantation qui soit le meilleur compromis entre ces différents critères d'appréciation.

L'ÉOLIEN EN QUELQUES CHIFFRES - CSPE

Le soutien aux énergies renouvelables est en partie financé par la **Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE)** prélevée sur la facture d'électricité des consommateurs.

La **Commission de régulation de l'énergie (CRE)** évalue les charges au service public de l'énergie à 7,7 milliards d'euros pour l'année 2019. La part de ces charges destinée à l'éolien est de **19 %**, soit 1,3 milliards d'euros envisagés pour 2019. Ainsi, la part de la CSPE destinée à l'éolien payée par un ménage consommant 5 MWh/an représenterait environ **19 € en 2019, soit 1.60 €/mois**.



Carte d'implantation du projet éolien

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Afin de favoriser l'implication locale dans le projet éolien, un comité de pilotage a été organisé. Il est constitué d'élus, de riverains, d'utilisateurs du site, de représentants d'associations et de représentants de la société wpd, et a pour mission de relayer l'information sur le projet et de travailler sur la définition des mesures d'accompagnement du projet.

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'éoliennes : 3
Hauteur des éoliennes : 180 à 200 m en bout de pale
Puissance : jusqu'à 4.5 MW par éolienne



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Responsable du projet :
Eloïse CORJON

Tél : 05 55 35 64 12
e-mail : e.corjon@wpd.fr
www.wpd.fr

wpd SAS
7 bd Victor Hugo
87000 Limoges



Décembre 2018

LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

LE POINT SUR LES EOLIENNES



Au même titre que les autres énergies renouvelables (photovoltaïques, hydrauliques, biogaz), l'énergie fournie par les éoliennes concoure notablement aux objectifs de la transition énergétique.

La commune de Château-Garnier comme l'ex-Pays Gencéen s'est fortement engagée depuis une quinzaine d'année dans les énergies renouvelables avec la Chaufferie collective aux plaquettes de bois et la centrale photovoltaïque sur la toiture du bâtiment de stockage de bois et cela lui a paru naturel d'émettre un avis favorable sur les projets d'éoliennes sur son territoire à condition d'en limiter au maximum les éventuelles nuisances.

Outre leur intérêt au niveau de la transition énergétique les éoliennes ont un intérêt économique local indéniable. Ainsi, pour la parc actuel des Quatre Vents, c'est environ 24500€ qui nous sont reversés chaque année. Cet apport compense en grande partie la perte de dotation que nous avons eu cette année (près de 30000€) et nous évite de recourir aux augmentations des impôts locaux pour la compenser. Si le projet du parc des Brandes se réalise sur les terres communales, à cette somme s'ajouteraient les indemnités versés aux propriétaires des terrains accueillant les éoliennes.

Parc éolien des Quatre Vents

Sur l'année 2018, le parc éolien ENERTRAG des 4 vents a produit plus de KWh que pendant l'année 2017 confirmant ainsi tout l'intérêt de l'éolien sur le territoire.

Les replantations de haies, enlevées pendant le chantier, vont être mises en place pendant l'hiver ou au printemps dès que les emplacements auront été validés.

Lors de sa séance du 9 octobre 2017, le conseil municipal s'est montré favorable au projet d'extension de ce parc par Enertrag. Les premières études écologiques vont être lancées dès le début de l'année 2019 et ENERTRAG s'est engagé à nous tenir informés des avancées du projet par différents moyens de communication dont des flyers distribués dans chaque boîte à lettre.

Projet du parc éolien des Brandes Communales.

Le projet de parc éolien au nord de Château-Garnier initié en 2011 par WPD commence à prendre véritablement forme à la suite des différentes études (faunistiques, écologiques...) qui ont été menées. Les résultats de ces études ont conduit à modifier sensiblement l'implantation initiale des éoliennes (notamment à cause de la présence du Milan noir) et leur nombre.

C'est ainsi que le nombre d'éoliennes a été ramenée à 3 (sur les 5 à 6 prévus initialement). D'une puissance maximale de 4.5 MW avec une hauteur en bout de pale de 180 à 200 m, elles seront toutes implantées sur des parcelles appartenant à la commune.

Afin d'assurer une transparence totale sur ce projet, des informations régulières seront données aux habitants de la commune et un comité de pilotage qui s'est déjà réuni 3 fois a été mis en place.

La commune sera vigilante à ce que ce projet s'intègre au mieux avec des nuisances réduites.

LE POINT SUR LE DEVENIR DES MINI-DECHETTERIES ET LE SERVICE DES OR- DURES MENAGERES



L'ex-Communauté de Communes du Pays Gencéen a mis en place dans les 3 communes les plus éloignées de la déchetterie principale de Gençay (Champagné St Hilaire, Château-Garnier et St Secondin) des points d'apport volontaire communément appelés déchetterie simplifiées ou encore mini-déchetteries. Ces dernières constituent un véritable service de proximité apprécié par l'ensemble des usagers de nos communes.

Malheureusement, l'avenir de ces installations semblent fortement compromis et ceci pour plusieurs raisons :

- Elles sont régulièrement victimes de vandalisme et de dépôts sauvages entraînant des dépenses de remise en état qui grèvent le budget.
- Le fonctionnement des 5 demi-journées par semaine était assuré par des emplois aidés dont 70 à 90% du coût était pris en charge par L'Etat, ce qui n'est plus le cas maintenant. Le surcoût occasionné par l'arrêt des emplois aidés entraîne des coûts d'exploitation qui, compte tenu du faible niveau de notre redevance, ne peut plus être supporté par le budget ordures ménagères.
- Dans le cadre de l'Evaluation des risques professionnels (dit document unique) et qui s'impose à tout employeur, il s'avère que des investissements de mise en conformité sont nécessaires. Ces investissements vont être évalués courant 2019 ce qui nous permettra de connaître leur faisabilité financière.
- Enfin dernière inconnue et non la moindre : ces installations doivent être déclarées à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement). Compte tenu des normes de plus en plus drastiques concernant l'environnement, il existe une forte probabilité que des travaux de remise aux normes importants soient à réaliser et non compatibles avec nos ressources avec des risques de fermeture administrative.

2019 va donc être une année importante pour le devenir de nos déchetteries et tout sera fait pour tenter de continuer d'assurer un service minimum pour les 3 communes impactées. Toutefois, nous n'échapperons pas à une réduction des jours d'ouverture dans les prochains mois.

En ce qui concerne le service global des ordures ménagères, à la suite de la fusion, la situation est très complexe

dans notre nouvelle Communauté de Communes du Civraisien en Poitou avec 3 types de gestion et 3 tarifs qu'il va falloir harmoniser :

- Pour le secteur Civray-Charroux, c'est le SIMER qui a la totalité de la compétence et qui fixe le montant de la redevance (91.85€ en moyenne par an et par habitant)
- Pour le secteur de Gençay la totalité des compétences est assurée par la Communauté de Communes qui fixe le montant de la redevance (59.36€ en moyenne par an et par habitant).
- Pour le secteur de Couhé la situation est mixte, la compétence traitement des ordures ménagères étant du ressort du SIMER tandis que la collecte et la propriété des déchetteries de Couhé et Chaunay restent de la compétence de la Communauté de Communes qui fixe le montant de la redevance (66.84 € en moyenne par an et par habitant).
- Pour les secteurs de Couhé et Gençay, la Communauté de Communes a un budget autonome qui doit être absolument en équilibre et financé par les usagers du service. Ce budget est fortement impacté par l'arrêt des contrats aidés, la hausse de la TGAP, mais aussi par les travaux de remise aux normes des déchetteries de Gençay en 2018 (150000 € reste à charge après subventions : 46000 €) et de Couhé en 2019 (coût prévisionnel 460000 €, reste à charge après subventions : 110000€ environ).

L'analyse synthétique du budget ordures ménagères pour le secteur du Gencéen montre pour cette année un fort déficit dû aux raisons évoquées précédemment, déficits compensés par des réserves constituées les années précédentes. Mais ces réserves ne sont malheureusement pas éternelles et vont être vite épuisées si des mesures drastiques d'économie et d'augmentation de ressources ne sont pas mises en œuvre. A terme, la redevance du Gencéen devrait être proche de celle du secteur de Couhé.

De plus la Loi de Transition Energétique pour une croissance Verte (**LTEV**) prévoit plusieurs objectifs de prévention des déchets, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage. Cette loi prévoit :

- La réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits d'ici 2020

SUITE MINI-DECHETTERIE ET SERVICES ORDURES MENAGERES

- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65% d'ici 2025
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020
- **La réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025**
- **Le tri à la source des bios déchets d'ici 2023.**

Afin de respecter ces engagements, le gouvernement entend augmenter la TGAP (**T**axe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes) applicable à la mise en décharge à partir de 2019 (la TGAP passerait de 17 € en 2019 à 65€ en 2025). Si un effort conséquent n'est pas effectué pour diminuer la quantité de ses déchets mis en décharge, l'impact sur la redevance sera très important.

La protection de l'environnement est une nécessité absolue et incontournable mais 2025 c'est demain et le défi va être dur à relever.

Face à une situation aussi complexe, une étude d'harmonisation de service déchets ménagers vient d'être confiée au bureau d'étude AJBD. Cette étude doit permettre de définir un plan d'action global pour harmoniser, optimiser et moderniser le service déchets ménagers. Une réflexion sera également menée sur la mise en place éventuelle d'une tarification incitative.

Une étude de faisabilité de gestion de proximité des déchets verts et fermentescibles sur le territoire de la Communauté de Communes va être également menée courant 2019.

La protection de l'environnement c'est l'affaire de chaque citoyen et pour la rendre économiquement supportable il faut d'ores et déjà modifier nos habitudes de consommation et de tri. **Un tri bien effectué ; c'est un geste essentiel pour notre environnement** tout en étant économiquement acceptable.

LE POINT SUR LA DONATION REGINE GAUTRON

Après de longs mois d'attente liés à la difficulté du règlement de la succession de Régine Gautron, le legs de 45730 € à la Commune prévu dans son testament a été effectué en septembre.

Selon les volontés de Mme Gautron, une partie du leg sera dévolue à des investissements pour l'école (travaux d'accessibilité) et l'autre partie à la pose d'au moins 2 vitraux dans l'Eglise ainsi qu'à l'amélioration de sa sonorisation. Une étude a déjà été initiée pour les vitraux et il reste à finaliser le choix. Pour cela une commission réunissant élus, représentants du secteur pastoral et habitants de la commune va être mise en place début 2019. Si vous êtes intéressé pour faire partie de cette commission, merci de le signaler à la mairie.

Une estampe religieuse particulièrement lumineuse a été trouvée lors du déménagement de la maison de Mme Gautron. Cette estampe a été restaurée, encadrée et donnée à la mairie pour être exposée dans l'Eglise.



LE POINT SUR LA SECURITE DANS LE BOURG

Ces dernières années, nous sommes régulièrement interpellés pour des vitesses excessives en entrée de bourg mais aussi dans la rue principale. Des chicanes ont été installées en 2017 mais leurs effets ont été limités, aussi, cette année des coussins berlinois ont été posés par nos employés communaux en des endroits stratégiques définis en collaboration avec l'ex DAEE. D'autres coussins berlinois associés à des aménagements de carrefour compléteront le dispositif courant 2019.

Dans un an, une évaluation des mesures mises en place sera faite : il convient de trouver le meilleur compromis entre une sécurité optimale dans nos rues et des contraintes minimales pour les usagers de la route. En fonction des résultats, certains coussins berlinois seront remplacés lors de la réfection de la route départementale par des chaussées surélevées en prenant bien soin que la pente des rampes d'accès soient faibles et la longueur des ralentisseurs suffisamment longue pour éviter l'effet « casse-reins » ou tremplin.

Pour l'instant, les premiers retours sur la mise en place des coussins berlinois semblent positifs notamment en ce qui concerne la vitesse des voitures. Cela est un peu moins vrai en ce qui concerne les camions. En 2019 également, une réflexion sera menée pour sécuriser la circulation rue du Moulin, rue Alfred Bouchard et rue Maisonnay.

LE POINT SUR LE PROJET GOLF



2017 a vu le jour du Club de Golf des Brandes et la réalisation du Practice sur l'eau. En 2018, une étude a été menée par l'intermédiaire de la Fédération Française de Golf pour déterminer la faisabilité d'un Golf 9 trous. Elle a montré que ce projet n'était pas utopique à condition de le mener avec prudence et sans précipitation en conservant nos objectifs initiaux qui sont de mettre la pratique du golf à la portée de tous, du plus jeune au plus vieux quels que soient leurs revenus. La Municipalité tient à cette démocratisation de ce sport avec un parcours soucieux de l'environnement où tout sera fait pour avoir des frais de fonctionnement réduits à l'essentiel.

Comme toujours dans notre pays, le plus dur est de monter le dossier administratif pour obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation. Nous vivons actuellement un moment très important avec la réalisation du PLUI (Plan Local D'Urbanisme Intercommunal) : Outil règlementaire qui détermine l'occupation des sols et fixe les règles d'aménagement et de constructibilité et il est absolument indispensable que le projet de golf soit intégré dans ce PLUI, comme il se doit d'être intégré dans le SCOT. Il est évident que ce projet est d'intérêt intercommunal et qu'il constitue un projet structurant pour notre Sud-Vienne avec outre l'intérêt sportif, un intérêt touristique. Toutefois, les règles de la loi ALUR et les différentes contraintes liées aux accords de Grenelle font que cette intégration n'est pas acquise d'avance, loin de là. Les semaines qui viennent seront décisives pour la faisabilité du projet de golf 9 trous et nous espérons un soutien sans faille de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. En cas de réponse positive au niveau du PLUI, il faudra attendre son adoption définitive et son application pour commencer les travaux ce qui nous mène en 2020.

En attendant, le club du Golf des Brandes continue de faire évoluer la pratique du golf sur les terrains que la Commune a mis à leur disposition et met en place avec le soutien de la municipalité, un Pitch and Putt permettant aux débutants de découvrir un parcours en toute confiance et les joueurs confirmés de tester leur technique (voir article du Club dans la partie association du bulletin municipal). Grâce au dynamisme des membres du Club du Golf de Brandes dont certains membres très actifs sont Castelgarniérais ce projet gagne en crédibilité de mois en mois.

LE POINT SUR LA MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement rue du Marché Couvert, rue de l'Ancienne Poste, du Bas-Bourg, du Clain, du Maréchal Ferrant, Gérard Baudoux, Impasse des passeroses :

Après près d'un an de travaux dans des conditions particulièrement difficiles, tant au niveau météo que nature du terrain (notamment dans le Bas-Bourg), les travaux effectués sous la maîtrise d'ouvrage d'Eaux de Vienne, qui a la compétence de notre assainissement, sont enfin terminés.

Les riverains ont reçu fin novembre un recommandé les informant qu'ils avaient 1 an pour effectuer (quand cela est nécessaire) la mise en séparatif de leurs eaux pluviales. Pour toute question concernant cette mise en séparatif des eaux pluviales, ne pas hésiter à contacter le Pôle assainissement d'Eaux de Vienne au 05 49 61 61 38.

La municipalité remercie sincèrement tous les riverains pour la compréhension et le civisme dont ils ont fait preuve tout au long de ces travaux.

Pour information, le revêtement de la rue de l'Ancienne Poste sera refait en même temps que la départementale qui traverse notre bourg. Compte-tenu de la nature argileuse du terrain, il est toutefois judicieux d'attendre plusieurs mois pour permettre le tassement des tranchées et une rénovation durable et ceci d'autant plus que ce type de travaux n'est pris en charge par le Conseil Départemental qu'une fois tous les 10 ans.

LE POINT SUR LA CHAUDIERE COLLECTIVE

En décembre 2017, la chaudière bois est tombée en panne à la suite de l'usure de la vis de transfert oblique des plaquettes de bois. Cette pièce détachée n'étant disponible que dans le pays d'origine de la Chaudière Köb, il a été nécessaire de la faire fabriquer en Autriche avec un délai de livraison de plusieurs mois. Une réparation de fortune a bien été faite par nos employés communaux en janvier mais le fonctionnement n'était pas optimal. La vis a fini par être changée à la fin de la saison de chauffe 31/05/18 pour un coût de 4247 €.

Lors du redémarrage de la Chaufferie fin septembre, une explosion due à un bois trop sec et trop poussiéreux a eu lieu entraînant la chute et la détérioration des tuyaux d'évacuation des fumées. Là encore, les délais de livraison ont été extrêmement longs et la pose des tuyaux a été effectuée le 29/10/18. Depuis tout fonctionne normalement avec des plaquettes de bois provenant du broyage du bois récupéré lors de l'élagage en grande hauteur effectué l'hiver dernier. La défaillance pendant une grande partie de l'année de la chaudière bois a été compensée par l'utilisation de la chaudière fuel avec en corollaire une consommation importante de fuel, énergie beaucoup plus onéreuse que les plaquettes de bois.

Un petit regret : si le remplacement de la vis sans fin après près de 15 ans de bons et loyaux services est tout à fait normal, il aurait dû être prévu avant la saison de chauffe lors de la maintenance préventive effectuée par l'entreprise qui en a la charge. Cette défaillance associée à des délais de livraison extrêmement longs ont été financièrement très pénalisants. Toutefois cela fait partie des aléas de la marche d'une chaufferie de ce type et le principal c'est que tout soit rentré dans l'ordre avec un meilleur fonctionnement de la chaudière, la vis de transfert neuve étant nettement plus performante.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU 20 DECEMBRE 2017

PROJET DE REPRISE DE L'HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal est favorable au projet présenté par Monsieur GROLLIER,. Il charge le Maire d'établir un bail commercial pour les 2 bâtiments (logement actuel et commerce) avec le concours de Maître GILBERT, Notaire à Civray. Il autorise Monsieur GROLLIER à ouvrir une porte dans le mur séparant la salle de restaurant et le logement sous réserve de l'obtention des éventuelles autorisations et fixe le loyer pour les deux bâtiments (logement actuel et commerce) comme suit : gratuit jusqu'à l'ouverture du commerce, puis loyer mensuel de 650€ HT réduit à 541€ HT les trois premières années.
Votes pour : 10 Abstentions : 3

APPROBATION DU PROJET EOLIEN WPD

MM. CHEVAIS, NIORT, REMAUD, HUVELIN et LUC-QUIAUD Estelle, directement ou indirectement concernés par le projet quittent la salle. Monsieur Régis LUC-QUIAUD demande que la décision concernant le projet WPD soit reportée à une date ultérieure. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avoir voté à bulletin secret décide le report de la décision concernant le projet WPD. Votes pour le report : 6, votes contre le report : 2, abstention : 0

TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE ET DES CASES DE COLUMBARIUM POUR 2018

Concession perpétuelle, le m² : 360€

Concession cinquantenaire, le m² : 122€

Concession trentenaire, le m². : 62€

Concession temporaire (15ans) le m² : 30€

Case de columbarium pour une durée de 30 ans : 490€

DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR

La demande de subvention de 3383€ pour la mise en sécurité du Bourg et de 19677€ pour les travaux d'accessibilité des bâtiments déposée en 2017 n'ayant pas aboutie, elle sera renouvelée pour 2018.

CHANGEMENT DE LA VIS DE TRANSPORT A LA CHAUFFERIE

Elle sera changée par l'Entreprise HERVE THERMIQUE pour un montant de 9573.24€ HT.

REPRISE DE TERRES AUX FERMIERS POUR LE PROJET DE GOLF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de golf 9 trous est prévu sur les parcelles AD 4, 5, 6, 7 ET 8. Messieurs REMAUD et MARTIN qui exploitent respectivement 2ha08a70ca et 7ha73a39ca sur ces parcelles seront avisés de la reprise de ces terres par courrier en recommandé.

COURRIER DE MME URBAIN QUI NE SOUHAITE PAS LA POSE D'UN STOP DEVANT SA MAISON

Une nouvelle réflexion sera menée pour la mise en sécurité du carrefour.

ANNIVERSAIRE 100 ANS Mme CAILLAUD à la Rêverie

REUNION DU 2 FEVRIER 2018

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN PROPOSE PAR LA STE WPD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de parc éolien proposé par la Sté WPD et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer par vote sur ce projet de réalisation d'un parc éolien. Madame REMAUD Annick, Madame CHEVAIS Claudine, Madame LUCQUIAUD Estelle et Monsieur HUVELIN Louis-Marie intéressés au projet de la société WPD, n'ont pas pris part au vote de cette délibération et n'étaient pas présents lors du débat. Après vote et délibération, le conseil municipal est favorable à la création d'un parc éolien par la Sté WPD avec des mesures compensatoires maximales pour les riverains (bruit, nuisances diverses...).
Voix pour : 6 voix contre : 3 abstentions : 0

Autorisation de signature d'une « Promesse de bail

emphytéotique et de constitution de servitudes » et d'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société WPD

Madame REMAUD Annick, Madame CHEVAIS Claudine, Madame LUCQUIAUD Estelle et Monsieur HUVELIN Louis-Marie intéressés au projet de la société WPD, n'ont pas pris part au vote de cette délibération et n'étaient pas présents lors du débat.

La séance est présidée par le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX.

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société WPD sur le territoire de la Commune de CHÂTEAU-GARNIER, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Maire à signer une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » portant sur plusieurs terrains appartenant au domaine privé de la Commune et situés dans le périmètre du projet développé par la société WPD et qui pourraient donc, à ce titre, accueillir certaines des infrastructures constitutives du parc éolien projeté ainsi qu'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien ».

Ayant donné lecture de la « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et de la « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » de la société WPD, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à la majorité absolue des suffrages exprimés/à l'unanimité des suffrages exprimés, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX à signer, après consultation du service juridique de l'Agence Technique Départementale/Agence de Territoires de la Vienne, la « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et la « Convention d'autorisation de survol, de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société WPD. Ont voté pour : 7. Ont voté contre : 1. Se sont abstenus : 1

VALIDATION DE LA PERIODE D'EMPLOI EN QUALITE DE CONTRACTUELLE DE MME LAVAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que du 01/09/2008 au 28/02/2009, Mme LAVAGNE employée comme contractuelle à raison de 25h/semaine était normalement affiliée à l'IRCANTEC et au régime général (cotisations versées : 794.67€).

Mme LAVAGNE ayant demandé la validation de ces services par la CNRACL qui accepte (montant des cotisations pour cette période : 1593.84€), le différentiel à payer par la commune est de **799.17€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ac-

cepte cette validation.

ETUDE DU MILIEU GOLFIQUE SIMPLIFIEE POUR LA REALISATION D'UN GOLF 9 TROUS

La Fédération Française de golf effectuera une étude comprenant : Identification/présentation de la zone de chalandise et de la commune, comparaison des golfeurs licenciés de la zone de chalandise, du département, de la région et de la France (type d'adhésion, niveau de jeu, tranches d'âges...), description et cartographie de l'offre golfique départementale + analyse sur la concurrence locale, répartition par commune de la zone de chalandise des licenciés résidents, calcul du potentiel golfique net de la zone de chalandise, tableaux de bord, évolution des licenciés de la ligue et du département pour un montant de 1000€.

INSERTION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SOMMIERES 1^{ERE} TRANCHE

Le devis de SOREGIES pour la première tranche de l'insertion du réseau d'éclairage public route de Sommières qui s'élève à 40439.36€ TTC est accepté. SOREGIES participe à ces travaux pour un montant de 9757.09€ et la commune sollicite une subvention du département sur le volet ACTIV 3 de 17200€.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU BAR- RESTAURANT. DEMANDE DE SUBVENTION

Pour ces travaux dont le montant est estimé à 23676.30€ HT par le SIMER, le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Départemental, sur le volet ACTIV 3 d'un montant de 6400€.

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE DE SOMMIERES – 1^{ERE} TRANCHE

Pour cette opération, ORANGE prend à sa charge l'esquisse génie civil, l'étude, la réalisation des travaux de câblage et la dépose des poteaux pour un montant estimé à 7634€. La commune prend à sa charge l'étude, la fourniture du matériel et la réalisation des travaux de génie civil ainsi que la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

REUNION DU 22 FEVRIER 2018

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Comité de Jumelage et Echanges Culturels de Château-Garnier : 480€ compte-tenu des frais engagés pour le voyage en Allemagne en 2017.

Chorale « Le Routin d'Aigail », une subvention de fonctionnement de 250€ pour sa participation aux différentes manifestations officielles.

Association Elan-Epicerie Solidaire de Gençay : 100€.

PROJET D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BO N° 337 (IMPASSE DE LA SCIERIE)

Cette parcelle ayant un caractère de rue, le Conseil Municipi-

pal sollicite de tous les propriétaires ou ayants droit, la donation de cette parcelle à la commune.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU CLAIN SUD

Le Conseil Municipal est favorable à cette modification

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - HOTEL RESTAURANT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget Hôtel Restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (11 voix pour)

LES CONSEILS MUNICIPAUX

REUNION DU 22 FEVRIER (SUITE)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – HOTEL-RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe, vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Résultat global : **10641.12**

	DEPENSES			RECETTES			Résultat de clôture
	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	
Investissement	25013.78	11613.95	0	25013.78	24013.78	0	12399.83
Fonctionnement	17102.37	13822.74	0	17102.37	12064.03	0	-1758.71
Résultat global							10641.12

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - HOTEL RESTAURANT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **5172.20**
- un excédent reporté de : **3 413.49**
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : **1758.71**
- un excédent d'investissement de : **12399.83**
- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**
- Soit un excédent de financement de : **12399.83**

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DEFICIT	1758.71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) DEFICIT	1758.71
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	12399.83

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 - MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget Maison Médicale, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (11 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – MAISON MEDICALE :

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - MAISON MÉDICALE

	DEPENSES			RECETTES			
	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	10256.08	4617.37	0	10256.08	2256.08	0	-2361.29
Fonctionnement	15906.25	4253.25	0	15906.25	16202.9	0	11949.65
Résultat global							9588.36

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **4138.40**

- un excédent reporté de : **7811.25**

*Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **11949.65***

- un déficit d'investissement de : **2361.29**

- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**

*Soit un besoin de financement de : **2361.29***

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT : **11949.65**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : **2361.29**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **9588.36**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT : **2361.29**

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017- CHAUFFERIE COLLECTIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget Hôtel Restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (11 voix pour).

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – CHAUFFERIE COLLECTIVE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

	DEPENSES			RECETTES			
	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	88477.49	55253.96	0.00	88477.49	64627.49	0.00	9373.53
Fonctionnement	129040.31	88136.95	0.00	129040.31	129396.25	0.00	41259.3
Résultat global							50632.83

LES CONSEILS MUNICIPAUX

AFFECTATION DES RESULTATS 2017 - CHAUFFERIE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **16061.92**

- un excédent reporté de : **25197.38**

*Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **41259.30***

- un excédent d'investissement de : **9373.53**

- un déficit des restes à réaliser de : **0.00**

*Soit un excédent de financement de : **9373.53***

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **41259.30**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0.00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **41259.30**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT **9373.53**

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017– BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2017 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (11 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

	DEPENSES			RECETTES			
	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Prévues	réalisées	Reste à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	469237.85	265981.50	42471.00	469237.85	153543.91	31076.00	-112437.59
Fonctionnement	846503.96	489643.36	0.00	846503.96	835090.81	0.00	345447.45
Résultat global							233009.86

AFFECTATION DES RESULTATS 2017– BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 le conseil municipal

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **177251.57**

- un excédent reporté de : **168195.88**

*Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **345447.45***

- un déficit d'investissement de : **112437.59**

- un déficit des restes à réaliser de : **11395.00**

*Soit un besoin de financement de : **123832.59***

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	345447.45
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	123832.59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	221614.86
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	112437.59

REUNION DU 30 MARS 2018

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de reconduire en 2018, les taux 2017, soit :

Taxe d'habitation..... : 15.62%

Taxe foncière (bâti)..... : 12.49%

Taxe foncière (non bâti) : 25.55%

L'application de ces taux assure un produit de 160083 €

LES CONSEILS MUNICIPAUX

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – HOTEL RESTAURANT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 20894.33 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 20894.33 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses: 14426.50 (dont 0,00 de RAR)

Recettes: 14426.50 (dont 0,00 de RAR)

	Dépenses	Recettes
Investissement	20894,33	20894,33
Fonctionnement	14426,50	14426,50

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - CHAUFFERIE

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 68311.45 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 68311.45 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 112102.23 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 112102.23 (dont 0,00 de RAR)

	Dépenses	Recettes
Investissement	68311.45	68311.45
fonctionnement	112102.23	112102.23

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 704748.59 (dont 42471 de RAR)

Recettes : 704748.59 (dont 31076 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 860668.13 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 860668.13 (dont 0,00 de RAR)

	Dépenses	Recettes
Investissement	662277.59	673672.59
Fonctionnement	860068.13	860668.13

LES CONSEILS MUNICIPAUX

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Pour rappel, total budget :

Investissement		
Dépenses : 11461.29 (dont 0,00 de RAR)	Dépenses	Recettes
Recettes : 11461.29 (dont 0,00 de RAR)	Investissement	11641.29
Fonctionnement		
Dépenses : 17683.36 (dont 0,00 de RAR)	Fonctionnement	17683.36
Recettes : 17683.36 (dont 0,00 de RAR)		

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - MAISON MÉDICALE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur François AUDOUX, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Pour rappel, total budget :

Investissement
Dépenses : 11461.29 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 11461.29 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement
Dépenses : 17683.3 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 17683.36 (dont 0,00 de RAR)

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'ADMR de GENCAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que cette association intervient régulièrement sur notre commune,
- Décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à l'ADMR de GENCAY, une subvention de fonctionnement de 310€ pour l'année 2018.

INSERTION DU RESEAU TELEPHONIQUE ROUTE DE SOMMIERES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour l'insertion du réseau téléphonique Route de Sommières, ORANGE prend à sa charge l'esquisse génie civil, l'étude, la réalisation des travaux de câblage et la dépose des poteaux.

La Commune prend à sa charge la fourniture de matériel, la réalisation des travaux de génie civil ainsi que la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Il présente les devis relatifs à ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'Entreprise ANCELIN pour un montant de 39154.27€ TTC.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

PANNEAUX POUR BIBLIOTHEQUE ET BOITE A LIVRES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de la Sté CANTON-ANNONCE pour la réalisation d'une enseigne pour la bibliothèque (panneau dibon avec vinyl quadri polymère format 2m50/0m45) et pour la boîte à livres, un panneau dibon avec vinyl quadri polymère format 2m35/0m35 et un panneau format 0m50/0m50.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de la Sté CANTON-ANNONCE pour un montant de 473.54€ TTC.

TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE EXTERIEURE AU RESTAURANT RUE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le restaurant sis Rue de l'Ancienne Poste est actuellement difficilement accessible aux personnes en situation de handicap.

Il présente divers devis relatifs aux travaux de mise en accessibilité (aménagement des accès extérieurs)

Les devis s'établissent comme suit :

- Entreprise STPR 27578.40€ TTC
- Entreprise ARLAUD IRIBARREN 25346.35€ TTC
- SIMER 25171.80€ TTC;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux au SIMER et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

FEU D'ARTIFICE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide que le feu d'artifice du 14 juillet sera fourni par la Sté RUGGIERI pour un montant de 2700€.

REUNION DU 23 AVRIL 2018

OBJETS : Autorisation de signature d'une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et d'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » avec la société WPD

Madame REMAUD Annick, Madame CHEVAIS Claudine, Madame LUCQUIAUD Estelle, Monsieur Jacques NIORT et Monsieur HUVELIN Louis-Marie intéressés au projet de la société WPD, n'ont pas pris part au vote de cette délibération et n'étaient pas présents lors du débat.

La séance est présidée par le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX.

Dans le cadre du développement d'un projet de parc éolien de la société WPD sur le territoire de la Commune de CHÂTEAU-GARNIER, le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer une « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » portant sur plusieurs terrains appartenant au domaine privé de la Commune et situés dans le périmètre du projet développé par la société WPD et qui pourraient donc, à ce titre, accueillir certaines des infrastructures constitutives du parc éolien projeté ainsi qu'une « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » et « une convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un mât télescopique en vue de la réalisation d'une étude chiropérologique »

Ayant donné lecture de la « Promesse de bail emphytéotique

et de constitution de servitudes » et de la « Convention d'autorisation de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » et de la « convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un mât télescopique en vue de la réalisation d'une étude chiropérologique » de la société WPD, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX, demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, à la majorité absolue des suffrages exprimés, le Maire en exercice, Monsieur François AUDOUX à signer la « Promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes » et la « Convention d'autorisation de survol, de passage de câbles et d'utilisation des voies communales et chemins ruraux en vue de la réalisation d'un parc éolien » et la « convention pour la mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un mât télescopique en vue de la réalisation d'une étude chiropérologique » avec la société WPD.

Ont voté pour : 7

Ont voté contre : 1

Se sont abstenus : 1

DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Monsieur le maire rappelle :

Que le règlement (UE) 2106 /679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à

LES CONSEILS MUNICIPAUX

caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018.

Que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (art.37 du règlement et art. 8 du projet de loi) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes.

Que la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 Mars 2018, prévoit la création de l'activité de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

EXPOSE

Que, le service mutualisé de délégué à la protection des données proposé par l'Agence des Territoires de la Vienne sera assuré par un agent dûment mandaté,

PROPOSE au Conseil municipal :

De désigner l'Agence des Territoires de la Vienne en tant que personne morale, Délégué à la protection des Données

De charger l'Agence des Territoires de la Vienne de notifier la présente délibération à Madame la présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RPDG) du 27 avril 2016, applicable au sein des Etats membres le 25 mai 2018,

Vu la délibération de l'Agence des Territoires de la Vienne du 22 mars 2018 relative au forfait annuel de mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé,

Considérant que la Collectivité adhère à l'Agence des Territoires de la Vienne, Le CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1 : DESIGNNE l'Agence des Territoires de la Vienne, délégué à la protection des données.

ARTICLE 2 : DONNE délégation à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

ACCEPTATION DU LEG DE Madame GAUTRON Régine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par testament en date du 26 août 1998, reçu par Maître GAUTIER, Mademoiselle Régine Christiane GAUTRON, décédée à Château-Garnier le 8 juin 2015, lègue à la commune la somme de 300000.00 francs soit 45734.71€

selon les modalités et conditions suivantes : « Une somme de 150 000F à prendre soit lors de la vente de ma maison d'habitation à CHATEAU-GARNIER, soit lors du partage que mes légataires en effectueront, destinée à la réparation de la croix en pierres et de son socle qui se trouve au centre du cimetière de la Commune et à l'entretien des bâtiments de l'école, Et une somme de 150 000 F, à prendre dans les mêmes conditions que ci-dessus, pour la confection et à la pose d'un vitrail à chacune des deux fenêtres existant de chaque côté de l'autel de l'église de CHATEAU-GARNIER, qui en sont actuellement dépourvues, ainsi qu'à l'installation, si elle est toujours dépourvue, d'un chauffage dans cette même église. A défaut le reste de cette somme sera consacré en l'entretien de ladite église. »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce legs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

D'accepter ce legs aux conditions énoncées dans le testament

Autorise le Maire à signer tout document à venir.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à L'A.P.E.F. de Gençay

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'APEF de GENÇAY.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bilans financiers et d'activités de l'Association pour le Placement des Emplois Familiaux de Gençay et considérant son rôle essentiel dans le secteur :

À l'unanimité des membres présents, attribue pour l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 100 € à l'A.P.E.F. de Gençay.

ADHESION A LA FONDATION PATRIMOINE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition pour l'adhésion de la commune à la Fondation Patrimoine. Le coût de l'adhésion serait de 75€ minimum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas adhérer à la Fondation Patrimoine.

TRANFERT DE CREDITS BUDGET HOTEL-RESTAURANT-MULTISERVICES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide les modifications suivantes :

Dépense de fonctionnement :

Article 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 1758.71€

Recettes de fonctionnement Article 775 (produits des cessions d'immobilisations) : 1758.71€

LES CONSEILS MUNICIPAUX

PRACTICE DE GOLF

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de faire rouler la partie de l'aire de loisirs située entre la route de Saint Secondin et le Plan d'eau, au-dessus du dépôt de matériaux pour la réalisation d'un practice d'entraînement.

Les travaux seront effectués par l'Entreprise STPR pour un montant de 411€

CHANGEMENT DES PNEUS DES TRACTEURS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, plusieurs devis pour le remplacement des pneus avant du tracteur SOMECA et les pneus arrière du tracteur RENAULT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de faire changer ces pneus par la Sté CHOUTEAU PNEUS pour un

montant de 1255.96€ HT.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CPA DE LATHUS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CPA de LATHUS par laquelle la commune s'engage à diffuser les dépliant du CPA et faire ainsi bénéficier les habitants de la commune d'un rabais sur les tarifs de 11%

REUNION DU 6 JUIN 2018

CONVENTION ATTRIBUTION :

FONDS DE CONCOURS POUR ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE - Année 2018

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, la Communauté de Communes du Pays Gencéen accordait à ses communes, un fonds de concours. En attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice de la compétence voirie, le conseil municipal, à l'unanimité sollicite la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir la même répartition du fonds voirie soit un montant de 18600€

FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Année 2017

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Gencéen accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers. En attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

FONDS DE CONCOURS FONCTIONNEMENT EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Année 2018

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Gencéen accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers. En attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux.

APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BÂTI

Vu la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti ayant pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles SOREGIES s'engage à accompagner la Collectivité dans la réalisation d'opérations d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Vu les engagements des parties en matière de transfert de CEE aux termes desquels la collectivité s'engage à céder à SOREGIES, à titre onéreux ses droits selon les modalités définies dans l'article 6 de la dite convention.

Vu l'opportunité financière que ladite convention représente, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti de la commune et autorise la signature de ladite convention par Monsieur le Maire.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LE GOLF DES BRANDES de CHATEAU-GARNIER »

Dans le cadre du projet de golf 9 trous, une association a été créée en 2017. Cette association a beaucoup œuvré pour la préparation du projet et ses membres ont fait de nombreux déplacements. D'autre part, cette association a besoin d'acquérir du matériel pour aménager un practice d'entraînement et organiser des animations, notamment pour l'école. Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'association Le Golf des Brandes une subvention de fonctionnement de 3000€ pour 2018.

REALISATION D'UN EMPRUNT DE 200 000€ POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour les besoins de financement des investissements, il est opportun de recourir à un emprunt. le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, et

LES CONSEILS MUNICIPAUX

après en avoir délibéré, choisit l'offre de financement proposée par La Banque Postale.

Montant du contrat de prêt : 200 000€

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/08/2018, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,96%

Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

PROJET MAIRIE – CHOIX DE L'ARCHITECTE

Vu le montant estimatif des travaux, il sera procédé à une consultation dans le cadre d'un marché négocié.

RECULEMENT DE LA LIMITE D'AGGLOMERATION ROUTE DE SOMMIERES.

Pour des raisons de sécurité, il est décidé (par 9 voix pour et 1 abstention) de reculer la limite d'agglomération sur la Route de Sommières à la limite séparative des parcelles cadastrées section BN 118 et 119.

ACHAT DE PIECES DE RECHANGE POUR LA CHAUDIERE FIOUL DE LA CHAUFFERIE ET CHANGEMENT DU COMPTEUR DE CALORIES

Le devis de l'Entreprise HERVE THERMIQUE s'élève à 266.12€ pour les pièces de rechange et 2070€ pour le changement de compteur de calories. Après en avoir débattu, le conseil ne retient le devis que pour les pièces de rechange.

MOTION CONCERNANT LA NOUVELLE BAISSSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré est tout à fait favorable à la motion adoptée par le Conseil Départemental dans sa séance du 3 mai 2018. Note que pour la commune de Château-Garnier, la baisse globale de la DGF pour 2018 (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et dotation de péréquation) s'élève à plus de 30.000€. Déploie que les notifications aient été faites après le vote des budgets et estime que cette situation est insupportable pour une commune rurale comme la nôtre et souhaite qu'une mesure compensatoire soit mise en place dans les meilleurs délais pour neutraliser ses effets négatifs sur le budget communal.

REUNION DU 15 JUIN 2018

ACHAT DES IMMEUBLES ET TERRAINS CADASTRES SECTION BO 385, 418 ET 446

Le Conseil Municipal, décide l'acquisition par la commune des immeubles et parcelles cadastrés section BO, numéros 385. 418 et 446, appartenant aux consorts GVALET-MENNEGUERRE pour un montant de 20.000€ et autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

REUNION DU 20 JUILLET 2018

SUPPRESSION DES SERVICES PUBLICS : TRESORERIE DE GENCAY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de s'opposer à la fermeture de la trésorerie de Gencay, et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural et souligne l'incohérence de déporter à Civray, au sud du département les services du trésor public alors que la commune de Château-Garnier est nettement plus proche du site de Vivonne

LES CONSEILS MUNICIPAUX

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

QUOTIENT FAMILIAL	Unité garderie	Forfait journalier garderie entre la sortie de la cantine et l'entrée en classe	Tarif repas cantine	forfait trimestriel garderie pour les enfants utilisant le transport scolaire
0 à 700	0,48	0,22	2,74	3.06
701 à 1100	0,54	0,24	2,77	4.08
supérieur à 1101	0,59	0,26	2,80	5.10

Les plages horaires payantes, correspondant à 1 unité sont déterminées comme suit : matin : 7h15 à 7h30, 7h30 à 8h00, 8h00 à 8h30 et 8h30 à 9h00 / soir : 16h30 à 17h00, 17h00 à 17h30, 17h30 à 18h00 et 18h00 à 18h30. Pour les enfants utilisant le transport scolaire, la garderie était gratuite à compter de leur arrivée le matin et avant leur départ le soir. Le prix du repas pour les adultes reste fixé à 4.90€

TARIFS A APPLIQUER POUR L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

Il a été décidé de conserver un service garderie le mercredi matin de 7h15 à 12h00.

QUOTIENT FAMILIAL	Forfait trimestriel pour 1 enfant	Forfait trimestriel pour 2 enfants ou plus
0 à 700	5.10	7.34
701 à 1100	6.12	8.77
supérieur à 1101	7.14	10.20

PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG86

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation, approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG86 et autorise le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET

Compte tenu de la suppression des produits phytosanitaires et de la diminution des contrats CAE, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018.

MOTION DE SOUTIEN AU FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU DE LOIRE-BRETAGNE.

Les recettes des Agences de l'eau vont diminuer et elles devront se substituer à l'État pour prendre en charge certaines de ses dépenses. Dans le même temps, leurs missions sont élargies. Leur montant devrait diminuer d'environ 25 %, soit une perte d'environ 100 M€, dès 2019, pour l'ensemble du bassin Loire-Bretagne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'adopter la motion de soutien au financement de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne, qui exige que des solutions soient rapidement trouvées pour que sa capacité de financement soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin.

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN CONTRAT AIDE (nouveau contrat PEC)

Le contrat CAE de Mme FELY prenant fin le 28 septembre prochain, sans possibilité de renouvellement, le conseil municipal autorise le Maire à recruter une autre personne en contrat aidé pour le nettoyage des locaux, et l'assistance auprès des enfants de l'école.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

EMBAUCHE D'UN SALARIE EN CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOI COMPETENCE)

Le Maire est autorisé à recruter dès que possible un employé affecté aux services techniques, dans le cadre des contrats Parcours Emploi Compétence à raison de 20 heures par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Gestion des parkings : étudier la possibilité de places réservées pour l'équipe pédagogique en période scolaire et l'agrandissement du parking Tuoro-Sul-Trasiméno dans le jardin de la cure (5 à 6 places supplémentaires).

Marquage au sol à la salle des fêtes : le devis de STPR d'un montant de 1338€ est accepté.

Nom de la salle des fêtes : le nom proposé est « salle des Anciennes Halles ». Des devis seront demandés à

l'entreprise Canton Annonce.

Remplacement de buses arrachées lors du curage des fossés : la possibilité de fourniture aux propriétaires, à prix coûtant, des buses en stock ou acquises par la commune sera étudiée.

Transfert du contrat SFR au profit d'ORANGE : le Conseil prend acte de ce transfert

REUNION DU 30 AOUT 2018

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE

Le contrat aidé de Mme FELY se termine le 30 septembre prochain. Afin de permettre la continuité du service notamment à l'agence postale et à l'école, il propose de recruter un employé en contrat temporaire à raison d'un temps plein soit 35 heures par semaine. Le Conseil charge le Maire de procéder au recrutement.

POSE D'UN PANNEAU STOP RUE ALFRED BOUCHARD AU CROISEMENT AVEC LA RUE DU PONT ARNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions, décide la pose d'un panneau STOP au bas de la rue Alfred Bouchard.

RECONDUCTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est reconduite pour une durée de trois ans au taux de 1%. Seront exonérés totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (*logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+*) et les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés. Seront exonérés

partiellement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme : les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (*logements financés avec un PTZ+*) à raison de 40 % de leur surface* et Les locaux à usage industriel et leurs annexes pour 75 % de leur surface.

NON VALEUR

Est admise en non-valeur de la somme de 22.67€, représentant les sommes non recouvrées au titre des années 2014 à 2017.

DISSOLUTION DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES DROITS DE CANTINE ET DES LOYERS

Vu les qu'il est maintenant possible de procéder directement par l'émission de titres PES ASAP avec TIP et en mettant en place un moyen de paiement moderne intitulé TIPI (Paiement par Internet), il est décidé la dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des loyers et des droits de cantine à compter du 30 octobre 2018.

LOCATION DU LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAISON MEDICALE

Le Maire est autorisé à proposer ce logement à la location moyennant un loyer mensuel de 405€, garage compris.

DEMANDE POUR QUE LES ENFANTS PUISSENT GOUTER A L'ECOLE LE MATIN

Suite aux demandes de certains parents, le conseil municipal propose 3 solutions :

- Les parents fournissent des gâteaux identiques qui seront donnés aux enfants le matin
- Goûter fourni par les parents à prendre en garderie
- Goûter fourni par la commune.

Ces propositions seront soumises au Conseil d'Ecole et à l'APE.

GESTION DES PARKINGS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : décide d'installer une signalétique permanente pour indiquer le parking de TRAGWEIN. Décide de réserver pour les enseignants et le personnel de l'école 5 à 6 places sur le parking de TUORO SUL TRASIMENO (chaufferie). Ces places seront réservées de 8h à 18h30 en période scolaire. De créer quelques places de parking dans le jardin du presbytère et en face de la cité Bellevue.

CHOIX DES PANNEAUX POUR LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de donner le nom de « Salle des Anciennes Halles » à la salle des fêtes et choisi les panneaux dibon de couleur beige avec lettrage vinyl rouge (1 panneau de 1m50/0m50, un panneau de 3m50/0m70 et un panneau PMR

LES CONSEILS MUNICIPAUX

20/20 double face) à commander auprès de la société Canton Annonce pour un montant de 669.12€ TTC (installation comprise).

REUNION DU 1er OCTOBRE 2018

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A MMES URBAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de restituer la totalité du dépôt de garantie à Mesdames URBAIN, soit la somme de 400€.

MISE EN PLACE DU PAIEMENT DES RECETTES LOCALES PAR TIPI (Titres Payables par Internet)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les articles de rôles et titres pris en charge par la trésorerie. Autorise le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service, avec la DGFIP et accepte la prise en charge des coûts du commissionnement interbancaire correspondant.

ACHAT D'UNE CUISINE INTÉGRÉE D'OCCASION

Monsieur le Maire propose de rache-

ter à Madame URBAIN, une cuisine intégrée, comprenant meubles, plaque de cuisson et four. Cet ensemble d'une valeur de 1330.08€ à l'achat est proposé au prix de 600€. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant le bon état de ce matériel accepte la proposition de Mme URBAIN (rachat de la cuisine par la commune au prix net de 600€)

GESTION DE LA COMPETENCE « FOURRIERE ANIMALE » : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU

Les communes n'ayant pas les moyens de mettre en œuvre un service de fourrière animale. Il est proposé d'élaborer une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Communauté assurera, le temps de la durée de la présente convention, la gestion de la compétence « fourrière animale », attendu que les communes restent à la manœuvre sur

l'exécution concrète au quotidien du contrat. Le Conseil autorise M. le Maire à signer la convention de gestion et tout document utile à intervenir avec la communauté de communes du Civraisien en Poitou pour l'exercice de la compétence fourrière animale et précise que la commune restera compétente pour la gestion au quotidien du contrat avec la société qui sera choisie.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL PRESENTE PAR M. Hervé DE MONVALLIER

Les parcelles concernées sont les suivantes : section AO, numéros 96, 91, 1, 76, 31, 99 et 95. L'emprise au sol du parc serait de 29396m² dans la zone nord et de 8950m² dans la zone sud. Le Conseil Municipal, après étude du dossier et après en avoir délibéré émet à l'unanimité des membres présents, un avis favorable au projet

REUNION DU 16 NOVEMBRE 2018

Enquête publique sur la demande d'autorisation unique pour un parc éolien sur les communes de Saint-Secondin et de Bouresse, en extension du parc éolien d'Usson-Bouresse.

Par arrêté en date du 7 septembre 2018, Madame la Préfète a lancé une enquête publique ouverte du jeudi 18 octobre au mardi 19 novembre 2018 inclus, sur le dossier de demande d'autorisation unique déposé par la société SAINT SECONDIN ENERGIES dont le siège est situé 213 Cours Victor Hugo, 33323 Bègles Cedex, en vue de construire et d'exploiter un parc éolien sur les communes de Saint-Secondin (4 éoliennes) et Bouresse (1 poste de livraison).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet. (7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Ferme Eolienne de la Chapelle-Bâton pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien à La Chapelle-Bâton

Par arrêté en date du 4 octobre 2018, Madame la Préfète a lancé une enquête publique ouverte du lundi 29 octobre au jeudi 29 novembre 2018 inclus, sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Ferme Eolienne de la Chapelle-Bâton pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien à La Chapelle-Bâton (6

éoliennes et 1 poste de transformation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet. (7 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions)

CONVENTION AVEC EAUX DE VIENNE-Siveer POUR L'ENTRETIEN DES ABORDS DES LAGUNES ET DE LA STATION D'ENVAUX

La commune disposant des moyens humains et matériels nécessaires, propose de conserver la réalisation de ces prestations. EAUX DE VIENNE-Siveer rembourserait donc annuellement la collectivité du montant à définir. Après concertation, le coût de cet entretien est estimé à 1450€ HT par an. Le Maire est autorisé à signer avec le Syndicat

LES CONSEILS MUNICIPAUX

EAUX DE VIENNE-Siveer, la convention d'entretien des abords des stations d'épuration du Bourg et d'Envaux, fixe, le montant du remboursement annuel à la commune par EAUX DE VIENNE-Siveer à 1450€ HT. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2017 pour une période de trois ans.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur le Maire expose le projet de PADD qui constitue une pièce maîtresse du PLUi :

- Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement du territoire (Habitat – Transport – Environnement - Développement économique et loisirs ...)
 - Il expose le projet d'avenir de la collectivité et présente une dimension politique du territoire
 - Il fixe des objectifs chiffrés de modulation de la consommation de l'espace
- Le PADD du Civraisien en Poitou s'est construit au fil des ateliers thématiques et territoriaux avec les élus, à partir, des enjeux issus du diagnostic du PLUi, des documents d'urbanisme existants sur le territoire et en compatibilité avec les grands caps stratégiques fixés par le SCoT du Sud Vienne.
- Celui-ci s'articule autour de 3 grandes orientations et 14 Axes :

Orientation 1 : Garantir le développement économique du Civraisien en se reposant sur ses spécificités

- Axe 1 – Donner la priorité au développement numérique, condition sine qua none du dynamisme Civraisien
- Axe 2 – Organiser le développement touristique autour des atouts du Civraisien
- Axe 3 – Organiser le développement des zones d'activités et de l'artisanat, vecteurs d'emploi et de dynamisme pour le Civraisien
- Axe 4 – Préserver et diversifier le potentiel agricole

Orientation 2 : Offrir aux habitants un cadre de vie rural en harmonie avec son environnement

- Axe 1 – Tenir compte des différents

espaces urbanisés pour définir les conditions d'accueil de la population

Axe 2 – Revitaliser les centres-bourgs pour apporter du dynamisme à la vie locale

Axe 3 – Mettre en valeur et préserver les richesses naturelles et patrimoniales Civraisiennes, supports de la qualité de vie

Axe 4 – Prendre en compte les risques dans les réflexions d'aménagement du territoire

Axe 5 – Promouvoir un urbanisme de qualité pour le Civraisien de demain

Orientation 3 : Maintenir et équilibrer l'attractivité résidentielle entre le nord et le sud du Civraisien

Axe 1 - Assurer le développement résidentiel en quantité et en qualité

Axe 2 - Veiller à une gestion économe et cohérente du foncier

Axe 3 – Diversifier l'offre en mobilité et en multimodalité pour favoriser l'accessibilité au territoire

Axe 4 – Anticiper les besoins en équipements afin de satisfaire les habitants

Axe 5 – Maintenir et encadrer une politique en faveur de la transition énergétique

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou est ouvert.

Monsieur le Maire déclare le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou ouvert :

Le Conseil municipal :

- Considère que le projet n'est pas adapté au développement des petites communes rurales comme Château-Garnier, en étant restrictif et contraignant avec perte des libertés individuelles.
- Note que ne sont pas mentionnés les projets éoliens
- Souhaite que le projet de golf 9 trous prévu en continuité de l'aire de loisirs existante et qui contribuera au développement de celle-ci soit soutenu par la communauté de communes et mentionné au PLUi. Souligne que pour la réalisation de ce projet sur des terres de brandes difficilement cultivables,

les espaces naturels seront préservés au maximum et des mesures compensatoires seront mises en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- **PREND ACTE** de la teneur de ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **INFORME QUE** la délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

ACHAT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AZ, NUMEROS 255 ET 257 APPARTENANT A M. & MME CHASTAGNIER

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. & Mme CHASTAGNIER qui proposent de céder à la commune, pour l'euro symbolique, les parcelles AZ 255 (48m²) et AZ 257 (27m²).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR 2018

Prévention Routière : 100€, Fonds Solidarité Logement de la Vienne : 100€, Un hôpital pour les enfants : 250€, Comité de la Vienne de la ligue contre le cancer : 100€, Département de l'Aude dans le cadre de la Solidarité Communes Audoises (suite aux inondations d'octobre) : 250€.

DEMANDE POUR L'INSTALLATION D'UN DANCING ITINERANT

Le Conseil propose comme lieu, l'ancien dépôt de matériaux situé route de St Secondin. Il est favorable pour un essai sur une durée de 3 à 6 week-ends. Toutefois, une concertation devra avoir lieu entre le demandeur et l'Association de Gestion du Plan d'Eau qui paie actuellement eau et électricité sur le site.

LA VIE DE NOS COLLEGIENS

LE COLLEGE ROMAIN ROLLAND DE CHARROUX

Un collège rural, où tout est mis en œuvre pour favoriser la réussite des élèves.

INFOS COLLEGE

Le Conseil Départemental a validé en avril dernier le redécoupage des secteurs de 34 collèges de la Vienne.

Cette nouvelle carte des collèges déjà entérinée par la Commission Départementale de l'Education Nationale a été adoptée par l'association départementale. Elle est donc applicable dès la rentrée 2018.

Ces changements ne sont donc pas des décisions et des souhaits des différentes municipalités de la Vienne.

Les enfants de Château-Garnier jusqu'alors au Collège de Gençay devront se rendre au Collège de Charroux.

Le collège ROMAIN ROLLAND sera donc pour notre commune le collège référent.

Pour les familles qui ne souhaiteront pas inscrire leurs enfants dans ce collège mais qui opteront pour un autre collège public devront obtenir une dérogation auprès de l'inspection de l'académie.



A cette rentrée 2018, 12 personnes nouvelles sont arrivées au sein de l'établissement, une nouvelle principale, une nouvelle secrétaire, 3 nouveaux surveillants, 7 nouveaux professeurs.

Le collège Romain Rolland compte 168 élèves répartis dans 8 classes sur 4 niveaux (soient 2 classes par niveau de la 6^{ème} à la 3^{ème}). 19 enseignants dont 12 sont partagés avec un autre établissement, 3 personnels administratifs, 4 assistants d'éducation et 4 agents territoriaux. Tout le monde est mobilisé pour faire en sorte que chaque élève mène à bien son projet personnel.

A la dernière session du DNB (Diplôme National du Brevet) 2018, 87.5 % de reçus dont 31.4 % mention Très bien ; 22.9 % mention Bien ; 31.4 % mention Assez Bien ; 14.3 mention Passable.

Remise des diplômes

La cérémonie républicaine de remise du DNB et du DELF (Diplôme d'Etudes de Langue Française) a eu lieu vendredi 12 octobre en présence du maire.

Orientation des élèves en 2018

67.5 % ont été orientés vers un lycée général et technologique ; 20 % vers un lycée professionnel ; 7.5 % vers un apprentissage ou une MFR . 5 % ont redoublé.

Séjour à Oléron

Le traditionnel séjour d'intégration pour les élèves de 6èmes s'est déroulé du 17 au 21 septembre 2018. Ils ont visité les



marais salants, l'écomusée du port des Salines et un site ostréicole. Ils ont éga-

lement pu découvrir la pratique du body surf et du char à voile.

Séjour en Bourgogne

Un séjour pour les élèves latinistes a eu lieu du 17 au 19 septembre 2018. Ils ont découvert la ville d'Autun, le théâtre



antique, la ville de Bibracte, (village gaulois), le Muséo Parc d'Alésia. Ils ont également eu une démonstration de panoplies militaires et ont pu essayer les vêtements et les équipements des guerriers romains.

Suite à ce séjour, des maquettes ont été réalisées.



Les maquettes réalisées par les élèves.

Ecole ouverte

Ce dispositif a été reconduit cette année, en avril pour les élèves de 3ème, en juillet pour les élèves volontaires. La dernière semaine du mois d'août a été réservée aux futurs élèves de 6ème sur la base du volontariat : découverte du collège, ateliers artistiques et culturels.

Séjour en Grèce

Un séjour en Grèce est prévu du 15 au 23 mars 2018 pour les élèves de 3èmes. Ce projet pluridisciplinaire permettra de découvrir la Grèce : découverte de Ancône, Athènes musées et sites, Epidaure, Tirynthe, Mycènes, visite de Patras.



« La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, une collectivité au service des communes et de leurs habitants. »

Notre nouvelle Communauté de Communes a été créée au 1er janvier 2017, réunissant trois territoires qui comportent à la fois des similitudes et des différences, qu'il a fallu étudier dans le cadre d'une harmonisation des projets et des perspectives. Dans le contexte contraint actuel, c'est une forte volonté de solidarité qui anime l'ensemble des Elus Communautaires.

Son administration est organisée en cinq pôles thématiques: services à la population, services techniques et bâtiments, services ressources humaines/finances/affaires juridiques, service attractivité et service aménagement. Elle s'appuie sur l'expertise et l'engagement de ses 90 agents qui œuvrent à la mise en place des «compétences communautaires», modifiées en juillet 2018 et qui seront effectives au 1er janvier prochain.

En 2018, la Communauté de Communes a réorganisé ses statuts en définissant l'intérêt communautaire (équipements sportifs, logements sociaux, maison des services au public, voirie, action sociale) et en harmonisant ses compétences supplémentaires (tourisme, petite enfance/enfance-jeunesse, santé, transports scolaires avec le Conseil Régional, contingent incendie, soutien aux associations et animations culturelles, aménagement numérique).

2018 a également été l'année du suivi de tous les projets communaux et communautaires, à travers les diverses contractualisations avec le Département, l'État et la Région. Cette volonté de soutenir les projets communaux à travers ces contrats, permet à nos communes de valider des plans de financement acceptables afin de réaliser leurs projets d'investissement. La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou sera également partenaire par l'attribution de fonds de concours sur des projets structurants comme la réhabilitation de groupes scolaires, la création de magasins de producteurs ou d'hébergements de groupe, la réalisation d'un parcours sportif et de tente, ainsi que la réhabilitation de logements et l'agrandissement d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Une Maison de l'Entreprise s'est ouverte à Couhé, 8 rue Hemmoor; elle accueille les Chambres Consulaires partenaires qui organisent des permanences avec les services de la Collectivité afin de répondre à toutes les questions sur la création/la reprise et le développement des entreprises.

Un schéma touristique du Civraisien en Poitou vient d'être lancé afin de définir des orientations stratégiques sur notre territoire en lien avec les schémas du Département et de la Région.

En termes de communication, la Communauté de Communes a choisi un logo: un arbre avec plusieurs branches symbolisant nos territoires, bien enracinés dans leur histoire et s'ouvrant vers l'avenir. Elle dispose également d'un nouveau site Internet qui permet à tous de suivre l'actualité du Civraisien en Poitou.

Le «bien vivre» en Sud Vienne a toujours été au cœur des préoccupations de la Communauté de Communes. C'est pourquoi un schéma directeur des équipements sportifs du Civraisien en Poitou a été lancé afin de définir un programme pluriannuel d'investissement. L'objectif est de moderniser et de sécuriser l'ensemble des équipements sportifs communautaires.

Le tissu associatif du territoire est très dense. Dans un souci d'harmonisation, un règlement d'intervention de la Communauté de Communes a été validé, pour le soutien aux associations.

En ce qui concerne le secteur Enfance-Jeunesse, la coordination des trois accueils de loisirs de Gençay (Mille Bulles), Civray et Couhé (Pic et Plume) a permis de mener des actions collectives. Le contrat Enfance-Jeunesse de ces trois accueils est en cours de renouvellement avec la CAF.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : projet de territoire de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour les 15 ans à venir.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), élaboré à l'échelle des communes sur la base d'un diagnostic et d'un projet de territoire, constitue le document cadre de planification qui réglemente l'usage et l'occupation des sols en fonction de quatre grands types de zones : zones agricoles, naturelles, urbaines et à urbaniser.

Depuis 2015, les Communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gençéen et des Pays Civraisien et Charlois, fusionnées en Communauté de communes du Civraisien en Poitou au 1^{er} janvier 2017, se sont engagées dans une démarche de Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi).

Globalement le PLUi est un :

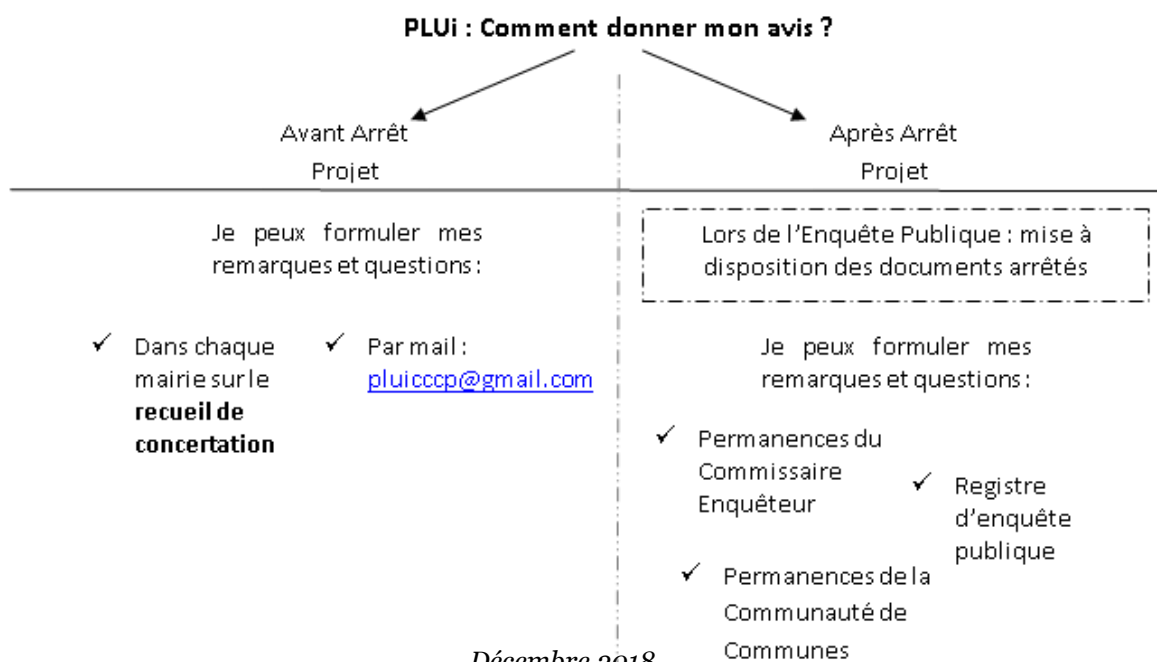
- Projet pour l'avenir qui nécessite de se projeter pour imaginer un futur souhaitable, et les manières d'y parvenir.
- Document opérationnel qui définit les grands principes d'aménagement du Civraisien en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, d'environnement et de développement économique.
- Outil réglementaire qui détermine les règles générales de construction et d'occupation des sols dans les 40 communes du Civraisien en Poitou et servira de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme ...).

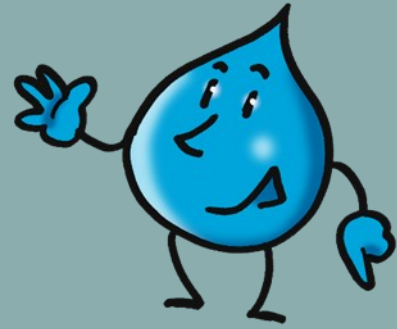
Le PLUi remplacera les 16 documents d'urbanisme communaux existants (*Carte Communale, Plan d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme*) et s'appliquera aux communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU).

Concrètement, le PLUi va répondre à ces questions de la vie quotidienne : où et comment vais-je pouvoir construire ? Quels seront les espaces agricoles, naturels et paysagers à préserver ? Où s'implanteront les services, commerces et activités économiques ?

Dans cette dynamique de Co-construction, vous êtes invités à participer à l'élaboration du PLUi à travers un registre de concertation mis à disposition dans chaque mairie, destiné à recueillir vos remarques/avis et notamment vos intentions de projets. Après l'arrêt du projet, début 2019, l'enquête publique vous permettra de formuler plus officiellement vos remarques. Des permanences du bureau d'étude et du commissaire enquêteur seront également organisées sur le territoire.

Le PLUi s'imposant à tous, l'ensemble des habitants est donc concerné et à ce titre invité à enrichir de leur connaissance la réflexion en cours.





Une gestion publique à votre service

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Un prix unique et maîtrisé : depuis 2018, quelle que soit leur commune de résidence, l'ensemble des abonnés Eaux de Vienne paient, au même prix, leur eau potable à des fins domestiques. Vous êtes agriculteur ou industriel ? Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour vous, à retrouver sur eauxdevienne.fr / Accès Usagers / Je suis un professionnel / Vente d'eau potable.

Un soutien aux plus démunis : Eaux de Vienne-Siveer est sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les ménages pour régler leur facture d'eau. C'est pourquoi votre structure publique a choisi d'adhérer au Fonds Solidarité Logement (FSL) qui accorde des aides financières aux personnes en situation de précarité pour assurer les dépenses relatives au logement. Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune ou du conseil départemental. En savoir plus sur fsl86.fr

Le prélèvement mensuel, un atout pour votre budget :

La mensualisation vous permet d'étaler le paiement de votre facture d'eau sur l'année sans vous soucier des échéances. Pendant dix mois, le prélèvement mensuel sur votre compte est le même, sur la base d'un échéancier qui vous a été transmis. Le onzième mois permet la régularisation calculée à partir de la consommation réelle. Vous connaissez avec précision les dates et le montant des prélèvements. Fini les risques d'oubli ! En savoir plus au 05 49 61 61 26 ou par mail à moyens-depaiement@eauxdevienne.fr

Un service gratuit aux abonnés : Depuis eauxdevienne.fr, vous pouvez vous créer un espace personnel sécurisé pour visualiser vos factures, payer en ligne ou mettre à jour vos coordonnées postales. Rendez-vous sur eauxdevienne.fr et cliquer sur « Je me connecte à mon espace abonné ».



« Le chèque énergie, nouvel outil de lutte contre la précarité énergétique »

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie à partir de 2018. Avec ce nouveau dispositif solidaire, simple et juste, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie et ainsi lutter contre la précarité énergétique.

Un dispositif solidaire et équitable

Après une phase d'expérimentation en 2017 dans 4 départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor, Pas-de-Calais), le chèque énergie est généralisé en 2018 pour aider environ 4 millions de ménages aux revenus modestes à payer leurs factures d'énergie ainsi que des travaux de rénovation énergétique, pour un montant moyen annuel de 150€ par ménage.

Ce dispositif poursuit un double objectif :

- bénéficier de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité, quelle que soit leur énergie de chauffage (électricité, gaz, fioul domestique, réseau de chaleur, bois ...),
- et améliorer significativement l'atteinte de la cible de bénéficiaires par rapport au précédent dispositif des tarifs sociaux.

Le chèque énergie accorde également à ses bénéficiaires des droits et des réductions auprès des fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel en cas de déménagement ou d'incident de paiement, au moyen d'attestations qui leur sont transmises en même temps que son chèque énergie.

Un envoi automatique aux ménages éligibles (de fin mars à fin avril 2018)

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources (jusqu'à 7 700 € pour une personne seule, jusqu'à 16 100 € pour un couple avec deux enfants), sur la base de la déclaration de revenus que les ménages réalisent chaque année auprès des services fiscaux. Cette formalité doit avoir été effectuée pour pouvoir bénéficier du chèque énergie, y compris pour des revenus faibles ou nuls. Les bénéficiaires n'ont donc aucune démarche spécifique à accomplir pour bénéficier du chèque énergie, et ils reçoivent directement leur chèque énergie à leur nom, à leur domicile, une fois par an.

Selon les régions, le chèque énergie sera envoyé aux bénéficiaires entre fin mars 2018 et fin avril 2018.

Une utilisation directe auprès des professionnels ou en ligne

Le chèque énergie permet de régler tous les types de dépenses d'énergie :

- les factures des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique ou d'autres combustibles de chauffage (bois, etc.) ;
- les charges de chauffage incluses dans les redevances de logements-foyers conventionnés à l'APL ;
- certaines dépenses liées à la rénovation énergétique du logement, réalisées par un professionnel certifié.

Tous ces professionnels sont tenus d'accepter le chèque énergie.

Pour régler ces dépenses, les bénéficiaires peuvent remettre directement leur chèque énergie au professionnel concerné qui en déduit le montant de la facture ou de la redevance. Ils peuvent également utiliser leur chèque énergie en ligne sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr (pour les fournisseurs qui proposent cette fonctionnalité).

Les professionnels obtiennent remboursement du montant des chèques énergie qu'ils ont reçus après enregistrement sur le portail www.chequeenergie.gouv.fr

En savoir plus : www.chequeenergie.gouv.fr

Le chèque énergie, une amélioration majeure du Dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie



Depuis le 1^{er} janvier 2018, le chèque énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN électricité) et le Tarif Spécial de Solidarité (TSS gaz).

Vous êtes concerné ? Dès décembre 2017, SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous a adressé un courrier vous informant de ce dispositif et des modalités d'application.

Le chèque énergie vous est attribué selon vos ressources et la composition de votre famille (sur la base des informations transmises par les services fiscaux), il vous est automatiquement envoyé. Vous n'avez aucune démarche à faire.

Vous pouvez l'utiliser pour payer vos factures d'électricité et/ou de gaz, ainsi que certains de vos travaux de rénovation énergétique.

Comment l'utiliser ?

- **Soit en ligne sur : www.chequeenergie.gouv.fr** en vous munissant de votre facture SOREGIES afin de pouvoir vous identifier grâce à votre référence client,
- **Soit par courrier**, accompagné d'une photocopie de votre facture SOREGIES à l'adresse suivante :
78 av Jacques Cœur – CS 10000 86068 POITIERS CEDEX 9 – 05 49 44 79 00

Astuces

- Choisissez plutôt la démarche en ligne,
- N'attendez pas de recevoir votre facture pour envoyer votre chèque à SOREGIES,
- Dès votre première démarche en ligne, vous pouvez demander la déduction du montant de votre chèque sur vos factures d'énergie des années à venir.

Besoin d'aide sur le chèque énergie ?

www.chequeenergie.gouv.fr ou **0 805 204 805** Service & appel gratuits

Vous êtes bénéficiaire du chèque énergie ?

Transmettez votre attestation à **SOREGIES** qui **prend en charge :**

- **Les frais de mise en service** et d'enregistrement du contrat lors de l'installation dans un logement,
- **80 % des frais de coupure et de rétablissement** de l'énergie suite à un défaut de paiement.

LA VIE QUOTIDIENNE



La Mission Locale, un service pour les jeunes

La Mission Locale Rurale Centre et Sud Vienne est une structure qui informe, oriente et accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et répond à leurs questions sur des thèmes tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité...

Chaque jeune peut bénéficier de conseils personnalisés pour définir son projet professionnel et mettre en place toutes les étapes nécessaires à sa réalisation.

La Mission Locale accompagne également des adultes qui peuvent être bénéficiaires du RSA, candidats à une VAE ou à la recherche d'une première information.

En 2017, 2045 personnes ont été accompagnées par la Mission Locale sur l'ensemble de son territoire.

Zoom sur l'action la semaine emplois verts

La Mission Locale met en place une action intitulée la semaine emplois verts sur le Civraisien en Poitou dont la finalité est de permettre aux publics en recherche d'emploi et/ou d'orientation d'une part, d'avoir une meilleure connaissance des emplois verts/verdissants et d'autre part, de favoriser l'accès à l'emploi de proximité ou faciliter des parcours de formation sur ces filières.

L'action consiste dans un premier temps à prospecter des entreprises qui ont des emplois verts ou mettent en place une démarche favorisant le développement durable pour identifier leur offre sur cette thématique, prendre contact avec d'autres partenaires afin de disposer d'autres sources d'information.

La Mission Locale élabore ensuite un programme événementiel sur 5 jours, permettant de communiquer sur des activités liées au développement durable sous la forme de visites d'entreprises. Un rallye entreprise clôture cette semaine.

Ces rencontres, riches d'échanges, favorisent le rapprochement des demandeurs d'emploi avec les professionnels du secteur, facilitant pour les premiers, la constitution de leurs réseaux et générant pour certains d'entre eux, des immersions en entreprises.

Au-delà de la prise d'informations sur des métiers et/ou postes de travail, cette action permet à l'ensemble des participants et des acteurs d'être responsabilisés sur des pratiques éco-citoyennes, de s'interroger sur sa propre consommation et de mesurer l'impact sur l'environnement.



Coordonnées de la Mission Locale : Civraisien en Poitou

CIVRAY : Siège Social : 13 Rue Norbert Portejoie - 86400 Civray - 05 49 87 39 67

COUHÉ : 8 Rue Hemmoor - 86700 Couhé - renseignements au 05 49 87 39 67

GENÇAY : Maison des Services Publics : 1 bis Cité de la Roche - 86160 Gençay - renseignements au 05 49 87 39 67

CHARROUX : Renseignements au 05 49 87 39 67



LA VIE QUOTIDIENNE

Eclairer les consommateurs : La vie quotidienne nous réserve parfois quelques surprises en matière d'arnaques !!!

Voici quelques exemples de fiches pratiques afin de vous éviter bien des soucis !!!

Je demande un **dépannage** à domicile Je fais **réparer** ou **entretenir** mon habitation

Tout prestataire **DOIT** :

✓ **REMETTRE OBLIGATOIREMENT UN DEVIS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX REALISES A DOMICILE**

qui doit mentionner :

- la date de rédaction,
- le nom et l'adresse de l'entreprise,
- le nom du client,
- le lieu d'exécution de la prestation,
- la nature exacte des réparations à effectuer,
- le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation et produit nécessaire à la prestation : dénomination, prix unitaire et désignation de l'unité à laquelle il s'applique (notamment l'heure de main d'oeuvre, le mètre linéaire ou le mètre carré) et la quantité prévue,
- les frais de déplacement éventuels,
- la somme globale à payer HT et TTC, en précisant le taux de TVA,
- la durée de validité de l'offre,
- l'indication du caractère payant ou gratuit du devis.

Le devis doit également informer le consommateur sur la possibilité de conserver les pièces, éléments ou appareils remplacés.



Je fais **dépanner** mon véhicule

DEPANNAGE SUR ROUTES ET EN VILLE

La première chose à faire est d'appeler la compagnie d'assurance du véhicule, en raison des conventions passées avec un dépanneur.

Sinon, les prix pratiqués étant libres (non encadrés par la réglementation), il est souhaitable de faire jouer la concurrence, même si la situation paraît urgente et compliquée.

Les dépanneurs procèdent en général par forfait, auquel il faudra ajouter le prix des pièces remplacées et la main d'oeuvre. Le forfait "dépannage" ne comprend généralement pas non plus la facturation au kilomètre.

Des suppléments peuvent aussi être appliqués, dépannage dans un parking souterrain, intempéries ...

DEPANNAGE SUR AUTOROUTES ET VOIES EXPRESS

Pour des raisons de sécurité, les dépanneurs sur autoroutes et voies express sont agréés :

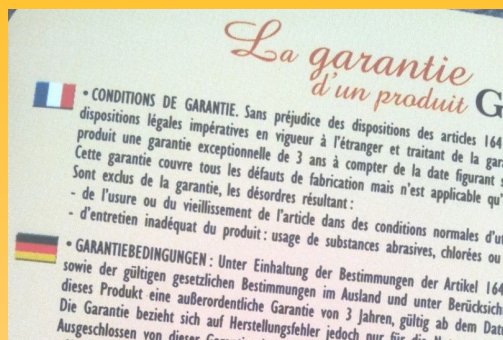
- par les sociétés concessionnaires d'autoroute en cas de panne sur l'autoroute,
- par le préfet en cas de panne sur toute express.

Si l'appel téléphonique a été passé depuis une borne d'urgence, les tarifs facturés forfaitairement seront réglementés (fixes), car les dépanneurs sont agréés.

Le délai d'intervention du dépanneur est également réglementé : le dépanneur doit arriver sur place dans les 30 mn qui suivent l'appel à la borne d'urgence de l'autoroute.

Le dépannage sur place ne doit pas durer plus de 30 mn, sinon le véhicule sera transporté sur l'aire de repos ou de service la plus proche ou dans le garage du dépanneur. Le consommateur peut aussi décider du lieu de réparation de la panne, dans la limite de 5 km après la sortie de l'autoroute.

LA VIE QUOTIDIENNE



J'achète un article : quelles garanties ?

Deux garanties légales, gratuites et obligatoires :

- la **garantie légale de conformité** (article L.217-1 du code de la consommation)
- la **garantie légale des vices cachés** (article 1641 du code civil)

Une garantie facultative :

- la **garantie commerciale** (article L.217-15 du code de la consommation), gratuite ou payante, que le vendeur, ou le fabricant, est libre de proposer ou non. Il s'agit par exemple d'une extension de garantie et est optionnelle.



Avant l'achat, le consommateur doit être informé de l'existence et des modalités de mise en œuvre des garanties légales et des garanties commerciales si le vendeur en propose (article L.111-1 du code de la consommation). Cette information doit être réalisée aussi bien en magasin que sur le site de vente à distance du vendeur.

J'achète sur Internet en toute sécurité

Lors d'un achat en ligne (que l'on réserve un billet d'avion, une location d'appartement pour les vacances, une séance de cinéma, un soin dans un institut de beauté, que l'on s'abonne à un magazine ou à un club de gymnastique, que l'on achète des articles de prêt-à-porter, des livres, des articles de bricolage), des précautions sont à prendre.

Pour acheter en toute sécurité, il faut d'abord vérifier la présence de mentions légales obligatoires (en bas de page) et de Conditions Générales de Vente. Ces éléments permettent de vérifier l'identité du vendeur, sa localisation géographique, le sérieux du site (usage de la langue française, possibilité de contact téléphonique direct).

Si le vendeur est situé hors de France, les recours en cas de litige seront plus difficiles à gérer. En effet, avec un vendeur situé hors Union Européenne, les produits vendus devront répondre à une réglementation différente de celle applicable en Union Européenne (NF, CE). Le droit de rétractation (14 jours en France) ne sera pas applicable, des frais de douanes et des commissions bancaires pourront majorer la somme initialement indiquée.



Infos à retrouver sur le site :

<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentations-consommations-et-commerce/Outils-de-conseils-et-de-mises-en-garde>



[VOTRE TÉLÉASSISTANCE]

N° 1 de la téléassistance en France, Présence Verte est depuis 30 ans le partenaire de l'autonomie des personnes grâce à des solutions sur mesure, adaptées à leurs besoins et modes de vie.

Aujourd'hui, Présence Verte propose deux offres :

- **ActivZen**, la téléassistance classique pour être en sécurité chez soi
- **ActivMobil**, la téléassistance pour être en sécurité dans tous vos déplacements
- **ActivDialog**, qui propose d'allier sécurité, lien social et convivialité avec une téléassistance connectée.



[VOS REPAS À LA CARTE À DOMICILE]

- Des repas au gré de vos envies, à la carte ou respectant votre régime,
- Des textures adaptées à vos besoins (hâché, coupé fin, mouliné)
- Variés, de qualité et avec du goût !
- Un service flexible et sans engagement
- Une tarification simple pour un budget maîtrisé (crédit d'impôt)
- La possibilité de commander les menus en ligne



PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ
INNOVATION

Plus d'infos sur presenceverteservices.com
Par téléphone : **05 49 44 59 99**



37 rue du Touffenet 86000 Poitiers
8h30-12h / 13h30-16h30

LA VIE QUOTIDIENNE

RESEAU GERONTOLOGIQUE DU VAL DE VONNE

Créé en 2000, le réseau gérontologique du val de Vonne a été jusqu'aujourd'hui un des principaux acteurs de l'aide au maintien à domicile des personnes âgées en difficulté :

- Par l'activité du CLIC (centre local d'information et de coordination) : de par la loi les Conseil Départementaux sont en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées vivant sur leur territoire au moyen des CLIC; la mission est d'évaluer les difficultés, d'informer et orienter les personnes de plus de 60 ans rencontrant des difficultés pouvant compromettre leur vie au domicile (et leur famille et les aidants professionnels), et coordonner les actions mises en place. Sur notre territoire, cette mission nous a été déléguée par le Conseil Départementale de la Vienne
- Par l'activité réseau de santé gérontologique qui s'adresse aux personnes de plus de 75 ans ayant des difficultés mixtes médicales et sociales, avec toujours une évaluation, une information, une orientation et une coordination.
- Ces missions sont assurées par des professionnelles compétentes et engagées à toujours apporter des réponses à des situations souvent complexes et douloureuses : 1 secrétaire, 1 responsable de structure et coordinatrice, 3 infirmières coordinatrices, 2 chargées d'évaluation sociale, 1 psychologue et 1 agent pour l'entretien des locaux situés à Lusignan. (soit un total de 7 équivalents temps plein).

L'association est financée par l'Agence Régionale de Santé ou ARS (financement en direction de l'activité sanitaire et sociale « réseau de santé gérontologique »), le Conseil Départemental de la Vienne (financement en direction de l'activité sociale « CLIC »), et plusieurs communautés de communes/EPCI.

Nous vivons une période de transformation sociétale qui conduit à fusionner les structures : fusion des communes, fusion des communautés de communes, fusion des associations, et nous n'échappons pas à cette évolution. L'Etat a décidé (loi du 26 01 2016) de créer dans chaque département une plateforme territoriale d'appui ou PTA, qui sera l'interlocuteur unique en matière de coordination médico-sociale à domicile, pour tous les âges de la vie. L'ARS, notre principal financeur (230 000 euros/an), cesse donc au 1^{er} janvier 2019 de financer les réseaux gérontologiques de la Vienne pour confier tout le budget à la PTA. Ainsi, sauf à demander aux collectivités de nous accorder cette subvention pour 2019, nous n'avons d'autre choix, comme les autres réseaux de la Vienne, que d'être absorbés par la PTA qui assurera les missions de coordination médico-sociale gérontologique et tous âges au niveau départemental.

Le réseau gérontologique du Val de Vonne est donc appelé à disparaître, et les modalités d'appel vont changer :

- Pour des problématiques sans lien avec un problème de santé, personne de plus de 60 ans, contacter le **CLIC en téléphonant à la Maison des Solidarités et de Proximité de votre secteur au 05 49 87 01 35**
- Pour des problématiques intriquées avec un problème de santé, quel que soit l'âge, contacter la **PTA N° unique sur tout le territoire 0 809 109 109**. En effet, la PTA assurera l'appui à la coordination quel que soit l'âge de la personne en difficulté, y compris pour les enfants.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait confiance durant ces 18 ans et nous espérons qu'après les inévitables difficultés de mise en place, cette organisation permettra d'aider au mieux les personnes en difficulté.

L'équipe du réseau gérontologique du Val de Vonne



Relais Assistants Maternels et Parents



**À la Maison
de la Petite
Enfance
à Gençay**

Nos missions:

Pour les parents

- Accueil et information des familles sur les différents modes de garde du territoire et les modalités administratives qui en découlent.
- Lieu d'échanges, d'informations sur les droits et les devoirs des parents employeurs.

Pour les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile

- Lieu ressource pour les professionnels (documentations, informations liées aux droits et devoirs, prêt de matériel...)
- Temps collectifs sur inscription et adhésion au RAMP

Contact : 06 31 46 46 36 - gencayrelaisassistantesmaternelles@orange.fr
www.associationmillebulles.com

**Sans RDV: le mercredi de 8h à 13h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30.
Avec RDV: Du lundi au jeudi**

LA VIE QUOTIDIENNE

DEPISTAGE DES CANCERS DU SEIN : S'INFORMER ET DECIDER



LE CANCER DU SEIN EST-IL FRÉQUENT ?

Le cancer du sein est le cancer à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez la femme. Chaque année en France, 54 000 cas sont détectés et près de 12 000 femmes en décèdent.

QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE ?

Le principal est l'âge. Près de 80% des cancers du sein se développent après 50 ans. Certains antécédents médicaux personnels et familiaux de cancers ou maladies du sein peuvent aussi entraîner un risque supérieur et nécessiter une surveillance spécifique. Parlez-en avec votre médecin généraliste ou gynécologue. Certains traitements hormonaux de la ménopause, une puberté précoce, une ménopause tardive, l'âge de la première grossesse et la durée d'allaitement peuvent également avoir une influence. Nos modes de vie peuvent aussi jouer un rôle, tels que la consommation d'alcool et de tabac, un manque d'activité physique, un surpoids.

EN QUOI CONSISTE UN DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN ?

Le dépistage du cancer du sein repose sur une mammographie (examen radiologique), associée à un examen clinique des seins. Il permet de détecter tôt une éventuelle anomalie ou un cancer, avant l'apparition de symptômes. Cette détection précoce augmente les chances de guérison.

LA PRISE EN CHARGE

La mammographie est prise en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie sans avance de frais. Si des examens complémentaires sont proposés par votre radiologue, ils seront pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES ET LES LIMITES D'UNE DÉTECTION PRÉCOCE PAR DÉPISTAGE ?

De manière générale, plus les cancers du sein sont détectés tôt et plus les chances de guérison sont importantes. La survie à 5 ans est de 99% pour un cancer du sein détecté à un stade précoce, elle est de 26% pour un cancer avec des métastases. Par ailleurs, les cancers détectés tôt nécessitent, en général, des traitements moins lourds et moins agressifs avec moins de séquelles.

Si le dépistage permet une détection précoce, il peut aussi présenter des inconvénients : le diagnostic et le traitement de cancers peu évolutifs. Pour ces cancers qui n'auraient pas été découverts en l'absence de mammographie, on parle de surdiagnostic. Celui-ci est par nature inhérent à tout acte de dépistage. On estime que de 10% à 20% des cancers détectés sont concernés. Comme il n'est pas encore possible de prédire l'évolution d'une lésion cancéreuse au moment où elle est diagnostiquée, il est habituellement proposé, par précaution, de traiter l'ensemble des cancers détectés.

LA RECOMMANDATION DES AUTORITÉS DE SANTÉ

Au vu de l'analyse des avantages et des limites, le dépistage du cancer du sein est recommandé aux femmes de 50 à 74 ans, tous les 2 ans.

LA PRISE EN CHARGE

La mammographie est prise en charge à 100% par votre caisse d'assurance maladie sans avance de frais. Si des examens complémentaires sont proposés par votre radiologue, ils seront pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES ET LES LIMITES D'UNE DÉTECTION PRÉCOCE PAR DÉPISTAGE ?

De manière générale, plus les cancers du sein sont détectés tôt et plus les chances de guérison sont importantes. La survie à 5 ans est de 99% pour un cancer du sein détecté à un stade précoce, elle est de 26% pour un cancer avec des métastases. Par ailleurs, les cancers détectés tôt nécessitent, en général, des traitements moins lourds et moins agressifs avec moins de séquelles.

Si le dépistage permet une détection précoce, il peut aussi présenter des inconvénients : le diagnostic et le traitement de cancers peu évolutifs. Pour ces cancers qui n'auraient pas été découverts en l'absence de mammographie, on parle de surdiagnostic. Celui-ci est par nature inhérent à tout acte de dépistage. On estime que de 10% à 20% des cancers détectés sont concernés. Comme il n'est pas encore possible de prédire l'évolution d'une lésion cancéreuse au moment où elle est diagnostiquée, il est habituellement proposé, par précaution, de traiter l'ensemble des cancers détectés.

LA RECOMMANDATION DES AUTORITÉS DE SANTÉ

Au vu de l'analyse des avantages et des limites, le dépistage du cancer du sein est recommandé aux femmes de 50 à 74 ans, tous les 2 ans.

EN PRATIQUE

Le dépistage est organisé pour que chaque femme y accède dans les mêmes conditions de qualité sur tout le territoire.

1 - Le rendez-vous au centre de radiologie : Prenez rendez-vous un des radiologues agréés figurant sur une liste jointe à votre courrier d'invitation. Le jour du rendez-vous, apporter le courrier d'invitation, votre carte vitale et les clichés de vos précédentes mammographies. N'hésitez à poser toutes vos questions au radiologue ou manipulateur avant ou après l'examen.

2 - Les examens : Le radiologue réalise une mammographie comportant 2 radiographies par sein. L'un après l'autre, vos seins sont placés entre 2 plaques qui se resserrent et les compriment pendant quelques secondes. Si vous portez des prothèses mammaires, des clichés spécifiques sont réalisés. Le radiologue examine également vos seins. Juste après l'examen, il vous délivre un premier résultat.

3 - Les résultats : Si les clichés de la mammographie et l'examen clinique ne montrent pas d'anomalie, par sécurité, une seconde lecture sera réalisée par un autre radiologue, dans un délai de 2 semaines.

Cas de figure n° 1 : Aucune anomalie n'est détectée : vous serez invitée à renouveler cet examen dans 2 ans. C'est le cas majoritaire, pour 910 femmes sur 1 000.

Cas de figure n° 2 : Une anomalie est détectée. Cela concerne 90 femmes sur 1 000. Dans la plupart des cas, il ne s'agit pas d'un cancer mais, par exemple, d'une anomalie bénigne (kyste) ou suspecte. Selon les cas, une surveillance à court terme ou la poursuite d'examens pourra être nécessaire. A l'issue de ces examens, la conclusion la plus fréquente est qu'il n'y a pas de cancer. Plus rarement, un cancer peut être diagnostiqué : cela concernera 7 femmes sur 1 000. Chacune de ces femmes sera orientée par son médecin vers une équipe pluridisciplinaire spécialisée en cancérologie pour un traitement personnalisé, dont un appui psychologique.

VIE QUOTIDIENNE

Quelques changements sur notre santé,

Le 100% des soins santé

Un nouveau dispositif permettra à tous, d'avoir accès aux soins très coûteux dans les domaines de l'optique, du dentaire et de l'audition.

Cette mise en place du 100% santé va s'appliquer par étape :

A partir du 1^{er} janvier 2019, les assurés pourraient en bénéficier progressivement : pour l'optique, l'audioprothèse et les soins dentaires.

Les remboursements seront plafonnés :

- En audiologie et en dentaire.
- Le remboursement des aides auditives (sécurité sociale + complémentaire) augmentera de 100 euros.

A partir de 2020 :

Le 100% sera garanti en optique et pour une partie du remboursement dentaire

Pour les aides auditives, le plafond des tarifs sera limité à 200 euros et le remboursement sécurité sociale plus complémentaire augmentera de 50€ (soit 250€ de reste à charge en moins en moyenne).

A partir de 2021 :

Le 100% sera garanti pour les dépenses dentaires et auditives.

Préventions médicales :

La prévention sera renforcée pour les jeunes.

Des examens systématiques de dépistage vont être programmés :

- Pour les jeunes de 3 ans à 24 ans, il sera possible de consulter un dentiste pour ce dépistage. Les soins qui en découleront, lors de la visite, seront intégralement pris en charge par l'assurance maladie (à minima une fois tous les 3 ans)
- Pour l'optique, de nouvelles consultations destinées aux 8-9 ans, 11-13 ans et 15-16 ans seront pris en charge à 100%

Quelques exemples :

Nos retraites,

Fusion des caisses de retraite

Au 1^{er} janvier 2019 les complémentaires retraites AGIRC-ARRCO fusionnent: il n'y aura plus qu'un seul point de retraite complémentaire. Cette opération n'entraînera aucun changement sur les retraites versées actuellement.

Cette mesure modifie les conditions d'attribution de la pension de réversion pour les décès survenant à compter de 2019 seulement.

Les retraites pénalisées par la hausse de la CSG

Au 1^{er} janvier 2018, 7 millions de retraités ont vu leur CSG (contribution sociale généralisée) augmenter.

Au 1^{er} octobre 600 000 personnes bénéficieront de la baisse de la taxe d'habitation (rapporteur général du budget de l'assemblée nationale)

A partir de quel âge un salarié peut-il être mis à la retraite ?

- A partir de 70 ans, d'office par son employeur.

LA VIE QUOTIDIENNE



Nos impôts, nos salaires



Prélèvement à la source des impôts

Ce prélèvement s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2019, les impôts seront retenus tous les mois sur les revenus salariés.

Comment récupérer le crédit d'impôt lié à l'emploi d'un salarié à domicile ?

Un acompte de 60% du montant du crédit d'impôt perçu en 2018 sur les revenus 2017, sera versé vers le 15/1/2019. Les 40% restant seront versés en août 2019 une fois fournie la déclaration d'impôts (revenus 2018) avec les dépenses engagées en 2018 ouvrant droit à cet avantage fiscal.

Cotisations sociales.

Nos contrats d'assurances plus clairs

A compter du 1^{er} octobre 2018, si l'on envisage de souscrire un contrat d'assurance, l'assureur devra fournir un document d'information comportant notamment un résumé de la couverture proposé, risques assurés, plafonds de garantie et des risques non couverts, les modalités et les délais de paiement des primes, les principales exclusions de garanties, la durée de contrat et les modalités de résiliation.



Rappel de citoyenneté

Les arbres et les plantations

Les arbres ou arbustes, dont la hauteur adulte excède 2 mètres, doivent être plantés à au moins 2 mètres de la propriété voisine; en dessous, ils doivent être placés à au moins 50 cm. Pour les plantations en espalier, sur un mur mitoyen, aucune distance minimale n'est exigée, elles ne doivent pas dépasser la crête du mur. Si ces règles ne sont pas respectées, le voisin peut exiger que les plantations soient arrachées ou étêtées à la bonne hauteur. Tout arbre devient intouchable s'il a dépassé la hauteur de 2 mètres depuis plus de 30 ans. Les arbres et haies longeant une route nationale ou départementale doivent être plantés à au moins 2 mètres du domaine public

Les nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, perceuses, tronçonneuses, scies à bois et dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués les dimanches et les jours fériés que de 10h à 12 h.

Pour le bien être et le respect de chacun, MERCI de bien vouloir respecter ces horaires.



RETRAITE

Retraite de base, régime général de la Sécurité sociale

Revalorisation

+ 0,8% au 1^{er} octobre 2017

Minimum contributif

634,66 €/mois

Minimum contributif majoré

: 693,51 €/mois

Maximum de pension

(théorique): 1 609 €/mois

Compléments

– Majoration pour tierce personne: 1 118,57 €/mois

– Majoration pour conjoint à charge:

50,82 €/mois (plafond de ressources: 9 388,60 €/an).

Minimum vieillesse

Plafond de ressources

– Pour une personne

seule: 9 998,40 €/an

– Pour un ménage:

15 522,54 €/an

Montants

– Allocation de solidarité

aux personnes âgées

(Aspa): 833,20 €/mois

(personne seule);

1 293,54 €/mois

(2 allocataires).

Le montant de l'Aspa est le même que l'ancien minimum vieillesse.

– Allocation aux vieux

travailleurs salariés

(AVTS): 285,61 €/mois

– Allocation supplémen-

taire (FNS): 547,58 €/mois

(personne seule); 722,31 €/

mois (2 allocataires).

– Limite annuelle de récupération des sommes versées pour l'Aspa:

6 571,01 € (personne

seule); 8 667,76 €

(couple d'allocataires).

Retraite

complémentaire

Valeur annuelle du point

– Agirc⁽¹⁾: 0,4352 €

– Arrco⁽¹⁾: 1,2513 €

– Ircantec: 0,47507 €

– Indépendants: 1,178 €

⁽¹⁾La valeur des points Agirc et Arrco concerne toutes les caisses affiliées à ces régimes.

RÉVERSION ET VEUVAGE

Pension de réversion du régime général des salariés

Plafond de ressources

– Personne seule:

20 550,40 €/an

– Pour un ménage:

32 880,64 €/an

Montant: 54% de la

pension du défunt

Minimum de pension

286,14 €/mois

Majoration par enfant à charge

: 97,07 €/mois

Allocation veuvage

Plafond de ressources

9 113,10 €/an

Montants

– 1^{re} année: 607,54 €/mois

– 2^e année: 607,54 €/mois

INVALIDITÉ

Pension civile

1^{re} catégorie

(activité réduite): 30%

du salaire moyen annuel

des 10 meilleures années

– Minimum: 285,61 €/mois

– Maximum: 993,30 €/mois

2^e catégorie (incapacité

au travail): 50% du

salaire moyen annuel des

10 meilleures années

– Minimum: 285,71 €/mois

– Maximum: 1 655,50 €/mois

Allocation adulte handicapé

819 €/mois

au 1^{er} avril 2018.

Pension militaire d'invalidité

Valeur du point d'indice

14,40 € au 1^{er} janvier 2017.

AIDES SOCIALES

(Attribuées par le département)

Allocation personnalisée d'autonomie (Apa)

Montant maximum mensuel du plan d'aide (à domicile)

– Gir 1: 1 719,94 €

– Gir 2: 1 381,04 €

– Gir 3: 997,85 €

– Gir 4: 665,61 €

Participation du bénéficiaire

– Minimale: aucune si ses

revenus sont inférieurs à

802,93 €/mois (à domici-

cile); forfaitaire s'ils sont

inférieurs à 2 447,56 €/

mois (en établissement).

– Maximale: à hauteur

de 90% si ses revenus sont

supérieurs à 2 957,02 €

(à domicile); de 80%

s'ils sont supérieurs à

3 765,49 € (en établisse-

ment).

La participation du

bénéficiaire est progres-

sive entre les 2 montants.

Aide ménagère à domicile

Plafond de ressources

– Personne seule:

9 998 €/an

– Couple: 15 523 €/an

Les chiffres qui changent ce mois-ci apparaissent en rouge souligné (chiffres disponibles au 13 septembre 2018).

REPÈRES

INDICE DES PRIX

Pour l'évolution du

coût de la vie (indice

avec tabac), pour

la revalorisation des

retraites de base

(indice hors tabac).

En août 2018

(base 100, 2015):

103,78 (tous ménages,

avec tabac), soit

+ 2,3% sur 12 mois;

indice hors tabac:

103,48, soit

+ 2% sur 12 mois.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Pour revaloriser

les loyers.

Au 2^e trimestre 2018:

127,77, soit une hausse

de + 1,25% sur un an.

PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pour le calcul des

cotisations vieillesse.

Au 1^{er} janvier 2018:

39 732 € annuels,

soit 3 311 €/mois

(arrêté en attente).

HONORAIRES MÉDICAUX

Généraliste

(secteur 1):

consultation 25 €;

visite 35 €.

Spécialiste

(secteur 1):

consultation 30 €

(psychiatre: 39 €,

cardiologue: 47,73 €).

Forfait hospitalier:

20 €/jour au

1^{er} janvier 2018.

SMIC (BRUT)

Pour l'emploi d'un

salarié à domicile.

Au 1^{er} janvier 2018:

9,88 €/heure,

soit 1 669,72 €/mois

pour 169 heures.

1 € = 6,55957 F

C'EST QUOI ?

Une apostille

C'est l'adjonction (ou la modification) d'un acte portée en marge, en bas de page ou à la fin du document.

LA VIE ASSOCIATIVE

*« Les Associations, fédératrices du dynamisme collectif
indispensable à la vie de notre commune »*

L'ECOLE

LA SEMAINE DU GOUT

Après la visite de la chocolaterie et de l'usine de fabrication de jus de pommes de Charroux, les élèves de l'école ont organisé un petit déjeuner avec les familles dans le cadre de la semaine du goût. Au menu plusieurs ateliers autour des fruits : dégustation de fruits frais, découverte de différentes confitures (melon vanille, poireau miel, agrumes, coings...) et de différents jus (tomates, goyave, carottes.....) et un jus d'orange à presser soi-même !



LA GRANDE LESSIVE



Cette année encore, les élèves ont participé à l'exposition éphémère de La Grande Lessive. Toutes les classes ont exposé sur la place de l'église jeudi 18 octobre leurs créations autour du thème « un fil, des fils, une trame ».



ELA

Tous les élèves de l'école se sont mobilisés autour de l'association ELA pour aider les enfants atteints de leucodystrophies. Les élèves de CE2 CM ont participé à la dictée ELA, certains ont vendu des tickets de parrainage (101€ de dons pour l'association



ELA) et tout le monde a couru au plan d'eau dans le cadre de l'action « mets tes baskets et bats la maladie ». Ce fut un moment de partage entre petits et grands et de solidarité sous les belles couleurs d'automne.



LA VIE ASSOCIATIVE

L'APE

C'est avec plaisir que nous accueillons, cette année encore, de nouveaux parents dans l'association. Depuis déjà quelques années, de plus en plus de parents s'investissent dans l'association, ce qui permet de nouveaux projets et une association dynamique.

Le bureau de l'APE élu est :

Co présidents :

- Etienne Ricolleau
- Marion Rouet-Nailani

Vice-Président :

- Éric Sauzé

Trésorière :

- Isabelle Huvelin

Trésorière Adjointe :

- Justine Picaud

Secrétaire :

- Karine Bourriaux,
- Secrétaire adjointe :
- Carine Degorce

L'année dernière, nous avons lancé pour la première fois une vente de sapins de Noël. Ceux-ci ont été remis lors d'un marché de Noël avec crêpes et vin chaud à la « Grange Barrié ». Les soirées dansantes pour l'arbre de Noël et la fête de l'été le 16 juin au stade ont rencontré un vif succès.

Pour des raisons d'organisation, le spectacle des enfants a eu lieu fin juin à la salle des fêtes.

Nous remercions sincèrement les habitants de la commune de leur participation aux manifestations de l'APE.

Grâce à vous, nous avons pu financer la réalisation des nouvelles fresques sous les préaux et dans la cour de l'école, les enfants sont aussi allés à la patinoire et au cinéma. Le don fait à l'école a également permis d'acheter de nouveaux vélos pour la maternelle, des logiciels éducatifs et du petit matériel pour les classes.

Cette année, l'APE réitère la vente de sapins de Noël et nous vous attendons nombreux le 1er décembre à la « Grange Barrié » autour de boissons chaudes, de nos confections et gourmandises !

L'arbre de Noël aura lieu le 15 décembre, en collaboration avec l'équipe enseignante. Au programme : balade en poney, chants des enfants de l'école, stand avec jeux en bois, marché de Noël avec confections des enfants, passage du Père Noël et soirée dansante.

CHORALE « LE ROUTIN D'AIGUAIL »

Notre assemblée générale s'est tenue en septembre. La Chorale conserve sa vitalité grâce à ses fidèles choristes dirigés par notre dynamique chef de chœur Enrik LEGROS.

Notre programme pour l'année semble assez chargé : déplacement à ST GEORGES LES BAILLARGEAUX invité par le CHEUR D'HOMMES DU HAUT POITOU, LE FESTIVAL DE LA VOIX à LENCLOITRE en MARS, les 8 MAI et 11 NOVEMBRE au Monument, une randonnée en FEVRIER, la brocante le lundi de Pentecôte 10 JUIN, un concours de belote en Novembre.

Les personnes intéressées par le chant sont conviées à venir nous rejoindre ; pour toute information vous pouvez contacter le Président, René VIGNAUD au 05 49 87 44 12.

Le Président de la Chorale tient à remercier la Municipalité pour sa subvention ainsi que la Communauté locale pour l'aide apportée au bon fonctionnement de nos concerts.

Le bureau et les membres de la chorale vous souhaitent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2019.



MEMORIAL COMBEAUSSEIZE AOUT 2018

LA VIE ASSOCIATIVE

LE PETIT THEATRE

Le spectacle de Mars 2018 a été une nouvelle fois un succès !

Les acteurs et les bénévoles vous remercient pour votre fidélité et vos applaudissements qui sont la récompense de leur investissement au sein de la troupe. Après quelques mois de repos, tous les membres de l'Association et leur famille se sont retrouvés autour d'un bon repas au restaurant le 12 Octobre et nous avons repris les répétitions le 19 Octobre.

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles recrues dans la troupe : bienvenue à eux !

Deux pièces comiques sont au programme cette année : une pièce en un acte jouée par quatre ados et une pièce en trois actes pour les adultes.

Nouveauté cette année, nous ferons cinq représentations au lieu de quatre.

En attendant, toute la troupe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 !



Nous vous donnons donc rendez-vous le :

Samedi 16 Mars : 20h30

Samedi 23 Mars : 20h30

Dimanche 24 Mars : 14h30

Vendredi 29 Mars : 20h30

Samedi 30 Mars : 20h30

CLUB DE L'AMITIE

LE CLUB DE L'AMITIE a tenu son assemblée générale en début d'année et se porte bien avec sa quarantaine d'adhérents.

Les 3 concours de belote organisés dans l'année ont été un succès avec plus d'une centaine de personnes par concours.

Les anniversaires sont fêtés deux fois par an. Notre repas annuel en avril à La FERRIERE a été très apprécié. Le repas cantonal a eu lieu cette année en juin à SOMMIERES où plus de la moitié du Club a participé.



Notre repas de fin de mois est toujours apprécié surtout par les personnes seules et les autres participants également.

Venez nous rejoindre en contactant :

- Marie-Thérèse ALASTRA : 05 49 87 81 15

- Nicole BOIREAU : 05 49 87 86 22

LA VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DES BRANDES

DE NOUVELLES ACTIVITES VOUS SERONT PROPOSEES EN 2019

La Commune ayant mis à notre disposition un terrain jouxtant le Plan d'eau, nous avons pu mettre en place à partir du mois de juillet une zone d'entraînement limitée aux coups de 120/130m. Chaque dimanche matin jusqu'à fin septembre, les membres du Bureau de l'ASGBCG ont animé des séances d'initiation gratuites de 10h à 12h. Une soixantaine de personnes ont ainsi pu découvrir le golf dans une ambiance conviviale. Les retours des participants ont été très positifs.

Depuis le mois d'octobre, nous avons aménagé sur ce terrain, avec l'aide précieuse de la Commune, un parcours de type « Pitch and Putt » Sans putt car les cibles de 50m² sont remplies de sable. Un parcours de 6 « trous » est ainsi opérationnel avec des longueurs de trous réduites : 50m, 70m, 90m, 80m, 85m, 60m. Cela permet aux débutants de découvrir un parcours en toute confiance et les joueurs confirmés peuvent tester leur technique en essayant d'atteindre les cibles en 1 seul coup. Les besoins en matériel sont réduits car un seul club est nécessaire : en général le fer 9.

Ce nouvel espace golfique devrait nous permettre d'attendre dans de bonnes conditions la réalisation du projet de parcours de 9 trous. Il sera utilisable dès le printemps prochain occasionnellement (adultes 5€, jeunes gratuit) ou tout au long de l'année en devenant membre du club (adultes 50€, jeunes gratuit). Les jeunes devront être sous la responsabilité d'un adulte.

Les séances d'initiation pour les enfants des écoles seront reconduites après les vacances de Pâques 2019.

Renseignements auprès : - du Président, Daniel Poulain 06 44 29 32 52

LE TENNIS CLUB

Cette année avec l'aval de l'inspection académique et des enseignantes, une action tennis à l'école, intégralement financée par le club, a été menée en mai et juin (6 séances de 2 heures).

Activité encadrée par Philippe RIDON moniteur diplômé d'état, les élèves des cycles 2 et 3 y ont participé avec enthousiasme.

Dans le prolongement, un stage de trois jours début juillet a été mis en place pour certains enfants disponibles. Stage financé par les parents des enfants participants.

Nous espérons que ces actions permettront aux enfants les plus motivés d'utiliser le court qui est très peu fréquenté.

CONTACT :

Gérard HEBRAS : 06 76 99 80 82 ou 05 49 87 74 64



LA VIE ASSOCIATIVE

LE BON GARDON CASTELGARNIEROIS

L'association a tenu son Assemblée Générale le 28 janvier avec une trentaine d'adhérents. Le président et le trésorier donnent le rapport moral et financier de la saison 2017.



La saison a commencé début mars par le déversement de 6 lâchers de truites arc en ciel tous les quinze jours sur notre parcours loisirs Monchandy La Pigerie. Victime de son succès, le chemin rural, seule voie d'accès, en a souffert. Il a dû être renforcé de pierres par les employés communaux, nous les remercions.



Le loto a eu lieu le 29 avril et a connu une bonne participation, il a dégagé un excédent.

L'Assemblée Générale de notre fédération de pêche de la Vienne a eu lieu le 5 avril aux Roches-Prémarie, une dizaine de membres était présente. Les intervenants politiques et techniciens ont débattu sur le niveau et la qualité de l'eau de nos rivières. En plus, vient s'ajouter le problème des bassines pour l'irrigation agricole et les nouvelles réglemmentations sur les retenues d'eau (barrage, moulin, etc.) de plus en plus de pompages de moins en moins d'eau dans nos sources.

Plusieurs retenues d'eau, dans notre commune, sont en mauvais état, voire disparues. Elles font apparaitre un niveau d'eau très bas l'été, un écoulement pratiquement nul, le manque de pluie cette année en est une cause, de quoi décourager les pêcheurs.

L'année se termine sur un bon bilan, légère hausse des cartes de pêche pour les majeurs et baisse chez les mineurs +12 ans, pour les -12 ans, la carte est prise en charge par l'Association à condition d'être accompagné par une carte adulte. Elle connaît un beau succès. Les cartes de pêche et le loto sont les principales ressources de notre Association.

Il a été décidé pour l'année 2019 la reconduction des mêmes actions que cette année, le tarif des cartes reste inchangé, elles seront en vente à l'EURL Bigot, chez le trésorier Régis Lucquiaud et sur notre site internet www.cartedepeche.fr à partir du 15 décembre ainsi que les dépliants pour la saison 2019. Le bureau de l'Association vous souhaite de passer de bonne fête de fin d'année, il vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019.

LE PLAN D'EAU

Notre association qui compte 27 membres, dont trop peu d'actifs, vient de terminer la saison par le traditionnel concours de belote suivi du repas. Cette manifestation qui n'a réuni que 28 joueurs ne sera peut-être pas reconduite en 2019. La saison de pêche a été bonne malgré une baisse des recettes due notamment à l'augmentation des cartes saisonnières (21 cartes pour la pêche de jour et 30 cartes « carpistes »). Le rallye pédestre avec une quarantaine de participants a connu un vif succès. Par contre, le concours de pétanque qui a suivi n'a réuni que 22 doublettes. L'Enduro carpiste, avec 18 équipes qui se sont affrontées du vendredi 19h au dimanche 15h et 77 repas servis, s'est déroulé dans une bonne ambiance malgré le mauvais temps.



Un parking a été aménagé côté route de Gençay pour permettre le stationnement des véhicules, notamment pour l'ouverture, période à laquelle les berges sont trop humides pour être accessibles sans dégrader le terrain.

Cette année, nous avons décidé de ne pas pêcher l'étang d'alevinage vu le manque d'eau et nous lâcherons, outre les truites, 450kg de gardons et 250kg de tanches.

Malgré ce bilan assez satisfaisant, nous déplorons les 3 cambriolages qui ont eu lieu depuis mars, le fait que les pouelles du plan d'eau soient utilisées par des personnes de la commune chez lesquelles un ramassage hebdomadaire existe et que certains contestent sans arrêt et ne respectent pas le règlement.

Comptant vous rencontrer lors de l'Assemblée générale qui aura lieu en février, nous vous souhaitons de bonnes fêtes.

LA VIE ASSOCIATIVE

LE BIEN-ETRE A CHATEAU-GARNIER

L'association « le bien-être à CHATEAU-GARNIER » a été créée début 2016 afin de défendre les intérêts de nos concitoyens contre les infrastructures qui pourraient altérer notre bien-vivre. L'association a mené plusieurs actions dans notre commune concernant les parcs éoliens, tracs d'information contre ces projets en cours et futurs, réunion pour diminuer la multiplication des parcs éoliens dans le sud de la Vienne ainsi que le nord Charente. Nous avons déjà le soutien de plus en plus de membres et nous avons plus de **300 pétitionnaires** dont une centaine d'habitants de la commune contre le déploiement de ces éoliennes. Nous les remercions vivement et nous invitons tous ceux qui voudraient nous rejoindre à le faire rapidement.

Notre mission est d'informer la population sur les dangers des parcs éoliens concernant les deux futurs projets « Enertrag » au sud de la commune avec un ajout de six éoliennes en plus des huit existantes et « WPD » pour trois éoliennes près du plan d'eau sur les terres de la commune (à ce que nous savons mais peut être plus).

Ces promoteurs, tous Allemands, sont gérés avec des fonds de pension étrangers et ils sont prêts à tout faire pour installer le plus rapidement possible **des éoliennes de plus 200m de haut**. Ces machines sont de véritables dangers pour notre santé, les paysages, l'avifaune, ainsi qu'une perte de valeur de nos maisons et perte d'attractivité pour les jeunes arrivants.

Une éolienne ne produit que 25% de sa puissance annuelle, actuellement pour 5% d'électricité selon le rapport de la Cour des comptes en mars 2018. Elle dénonce un gouffre financier, le coût est de **14.5 milliards par an payés par le contribuable** (regardez sur votre facture électrique). Nous manifestons, comme dans tout le département, notre mécontentement : Sénateur, Députés, Conseillers départementaux, Maire et Elus, Dirigeants de petites et grandes entreprises, Professionnels du tourisme très inquiets sur l'avenir de notre territoire.

Pour l'année 2019, nous serons consultés, pour donner lors de **l'enquête publique** dans notre Mairie, un aval ou un refus à la volonté de nos élus de signer l'autorisation de ce massacre.

Le rapport financier pour notre commune ne sera pas aussi merveilleux qu'il en paraît, pour combien de temps et que deviendront ces terres dans vingt ans.

Chers habitants, dans l'attente de vous rencontrer, nous vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Le bureau

Pour nous contacter : lebienreachateaugarnier@gmail.com



LA CLIQUE « L'ESPERANCE »

Comme on le dit : « l'espérance fait vivre », mais notre ESPERANCE (nom de notre clique) a du mal à survivre avec seulement cinq musiciens qui animent comme ils peuvent les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Notre souhait serait bien sûr que quelques jeunes viennent nous rejoindre pour que nous soyons au moins une dizaine.

Si certains sont intéressés (nous pouvons prêter clairons, tambours, cymbales et grosses caisses), merci de contacter M. Jean-Jacques MOINEAUD, président de l'association.

Bonnes fêtes à tous.



LA VIE ASSOCIATIVE

LA COMMUNAUTE LOCALE

Le Synode mot signifiant : Assemblée des délégués laïques et les prêtres d'un même diocèse réfléchissant sur un thème précis.

Depuis un an, les paroissiens ont travaillé sur le sujet : « Vivre l'Évangile avec les générations nouvelles ». Le synode a écouté ce qui se vit dans les paroisses, pris en compte la réalité catholique de ce temps, il a écouté et donné la parole à chacun (des questionnaires étaient disponibles au fond de l'église). Le résultat du Synode a été donné le 11 novembre 2018 à la cathédrale de Poitiers par notre évêque Monseigneur Pascal Wintzer.

Cette dynamique ascendante a séduit et questionné ceux qui sont persuadés que tout est décidé depuis le Vatican.

Le Synode a été un lieu de rencontre, par exemple, le jour du Rallye Paroissial, le 6 mai 2018, sur le thème « mieux connaître le Civraisien » où environ 120 personnes ont participé à une journée très réussie.

Des nouvelles de notre Paroisse St Sauveur en Civraisien :

- La veillée Pascale a eu lieu à Charroux
- La profession de foi le 27 mai 2018 à Charroux
- Le 2 novembre une messe pour les défunts a été célébrée à Château-Garnier avec la Communauté de Joussé
- Le 11 novembre une cérémonie religieuse en mémoire des 63 jeunes hommes de notre commune, décédés au cours de la guerre a été célébrée, puis les cloches de notre église ont sonné à 11h pendant 11 minutes.
- La veillée pyjama n'aura pas lieu pour Noël cette année, mais un temps pour les enfants sera organisé au début de l'année.

Il a été fait un don à l'église, d'une nappe d'autel appartenant à Mme Régine Gautron, merci à Mado qui a réalisé une très belle dentelle pour la restaurer.

Nous remercions aussi le Père Bernard Loy de Charroux qui a assuré les messes mensuelles à l'église et à la Réverie malgré des douleurs à l'épaule, il a subi une intervention chirurgicale en juillet ce qui lui a permis de retrouver sa mobilité, nous lui souhaitons une meilleure santé pour l'année 2019.

Un remerciement particulier aussi, à toutes les personnes qui assurent l'entretien et le fleurissement de notre église, malheureusement certains bénévoles s'essouffent, la condition de santé de certaines personnes ne leur permet plus d'effectuer les tâches habituelles. Si vous-même, ou si quelqu'un de votre entourage dispose d'un peu de temps, de bonne humeur et de quelques dons pour l'art floral, il peut rejoindre notre équipe. Quelques heures à votre convenance sans obligation de régularité peuvent être très précieuses.

Si la nature et un peu de jardinage, vous procure des fleurs à profusion, cet été, dans votre jardin, vous pouvez en faire profiter l'église, en contactant des personnes de la Communauté Locale merci d'avance.

- Jean-Christophe Ressegand : 06-71-19-06-61
- Sylvie Mignon : 05-49-87-29-57
- Roseline Delage : 05-49-87-84-23
- Jean-Jacques Moineaud : 05-49-87-86-26

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITE DES FETES

L'année 2018 a été riche en animation à Château-Garnier. Des rendez-vous parfois imprévus, je pense notamment à la projection du match de la finale de la coupe du monde et aussi la plantation de l'arbre de la solidarité le jour de la journée citoyenne et caritative.

La foire de Château Garnier s'est déroulée comme prévue mais malheureusement avec un temps maussade qui a fait fuir le public et aussi nos brocanteurs.

Quelques achats ont été réalisés cette année notamment pour l'équipement de la cuisine (plats, fait-tout, etc..) mais il reste encore de l'investissement à réaliser.

L'année 2019 se projette aussi avec de l'investissement, avec une remise en état du Tivoli, et l'équipement de la salle des Fêtes (couverts, carafes et verres).

Les bénévoles, que nous remercions vivement, ont été présents pour la préparation de toutes les journées organisées par le Comité des fêtes mais restent trop peu nombreux. Nous vous accueillerons les bras grands ouverts si vous souhaitez nous rejoindre.

Vous pouvez retrouver toutes les actualités du comité de Fêtes sur Facebook « Comite des fêtes de Château-Garnier » ou sur le site du comité des Fêtes (<http://cdfchateaugarnier.wixsite.com/monsite>)

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin année et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles animations et aussi quelques surprises.

La Foire de Château Garnier

En ce temps d'automne, la Foire de Château Garnier s'est vu arrosée cette année, pourtant un bon nombre de personnes était présent au rendez-vous le matin. Nous avons une météo très incertaine qui a malheureusement gâché la fin d'après midi.

Nous avons accueilli de nombreux brocanteurs et quelques exposants dans la grange. Il est de plus en plus difficile de séduire les exposants et artisans de venir à cette foire emblématique de Château-Garnier.

Le public était au rendez-vous, mais bien moins nombreux que l'année dernière.

L'animation des majorettes a fait rythmer le bourg, la Chorale Anglaise et la Chorale les Routins d'Aigail ont ravi les spectateurs à la Salle des Fêtes après le traditionnel Jambon Grillé à la broche.

La soirée s'est terminée par une l'animation musicale menée par Michel Bezelgues qui a séduit les spectateurs réfugiés sous les tivolis.

La bernache coula à flot suite à une récolte très productive cette année et très sucrée.

Merci à tous les bénévoles qui font un travail formidable pour cette journée, sans oublier la municipalité qui participe activement à la préparation de cette journée inscrite au patrimoine de Château-Garnier.

Merci à vous et rendez-vous le 22 Septembre, où nous officialiserons cette foire.



LA VIE ASSOCIATIVE

La Coupe du Monde

Ce rendez-vous a été préparé en 4 jours, à la suite de la qualification de la France en finale de la coupe du monde.

L'après-midi de la finale, la projection du match sur grand écran à salle des fêtes (Salle des Anciennes Halles) a été organisé: vous avez été nombreux à nous rejoindre afin de partager ce moment de convivialité.

La marseillaise était au rendez-vous, le mijet, les saucisses et merguez aussi. Et de plus nous avons eu la victoire



La Journée Caritative

Cette journée née l'année dernière au mois de novembre a soufflée sa deuxième bougie. La solidarité était à l'honneur car cette journée était à la suite de la journée Citoyenne.

Cette année nous avons œuvré pour l'association Un Hôpital Pour les Enfants du CHU de Poitiers.

Une journée très chargée avec en fin de matinée la Plantation de l'arbre de la Solidarité. La plantation d'un chêne sur le domaine communal accessible à tous avec une petite plaquette (Flash code et autre) expliquera l'organisation de cette journée et le montant recueilli pour l'association choisie.

Ce qui permettra à nos enfants, petits-enfants, et arrières petits-enfants, ... de voir qu'à notre époque existait le soutien, la générosité de la commune et de ses habitants sur l'humanitaire, la santé et le bien-être. Cet arbre marquera notre histoire.



Les activités de l'après-midi ont connu un franc succès à la salle des fêtes où se jouaient tarot, belote et jeux de société, mais beaucoup moindre pour les activités extérieures. Le Croc Sud Vienne (Rugby) a réalisé un entraînement des plus jeunes au stade et nous remercions vivement le président de l'association et ses membres qui nous ont fait le plaisir de délocaliser l'activité à Château-Garnier pour cette journée.

Les sapeurs-pompiers nous ont montré toute leur sympathie avec leur présence l'après-midi.

Les discours et la remise du chèque furent un moment émouvant après la chanson « prendre un enfant par la main » chantée et jouée juste avant.

La soirée Choucroute fut très animée et pleine de surprises. L'orchestre était mené par Patrice avec sa voix précise sur tout type de style et mettant les enfants à l'honneur. Dommage que nous n'ayons pas été plus nombreux à ce repas caritatif.

Une très belle journée caritative qui a permis de récolter la somme de 695 €

Citation de l'année :

« Nul homme, nulle femme ne peuvent regretter de la solidarité qu'ils apportent. Ils ne peuvent que s'en vouloir de ne pas avoir franchi le pas. »

Le Président et la Co-présidente



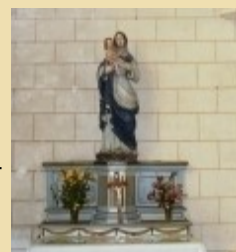
L'HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE



Saint-Antoine, des porcs et des poils à Château-Garnier

Située dans le pays Montmorillonnais, à 40 km de Poitiers, la commune de Château-Garnier, possède de jolis coins pour se détendre et se balader. Mais c'est pour son église qu'elle vaut aussi la visite et notamment un tableau bien particulier.

Ce tableau, c'est celui de Saint-Antoine aux cochons. Situé dans l'église Saint Maurice, cette œuvre a fait l'objet d'un culte un peu particulier. Il se raconte en effet que, pendant des décennies, les éleveurs venaient y prier Saint-Antoine afin de préserver leurs élevages des maladies. Sans doute pour donner plus de poids à leurs prières, ils déposaient également des poils derrière le tableau. L'histoire ne dit pas si leurs vœux ont été exaucés. L'édifice religieux abrite également une statue de la Vierge à l'enfant.



SENTIERS ET AIRE DE LOISIRS

Côté découverte, Château-Garnier propose aux randonneurs de découvrir la campagne environnante en empruntant le sentier dénommé sur la route du Père "Brochille". Si on se dirige vers la rue des Étangs, on y trouve également une aire de loisirs de 17 hectares. Un endroit bien sympa qui propose une multitude de services et de loisirs. Vous y trouverez notamment une zone de pêche, un terrain de tennis un mini-golf et un camping.

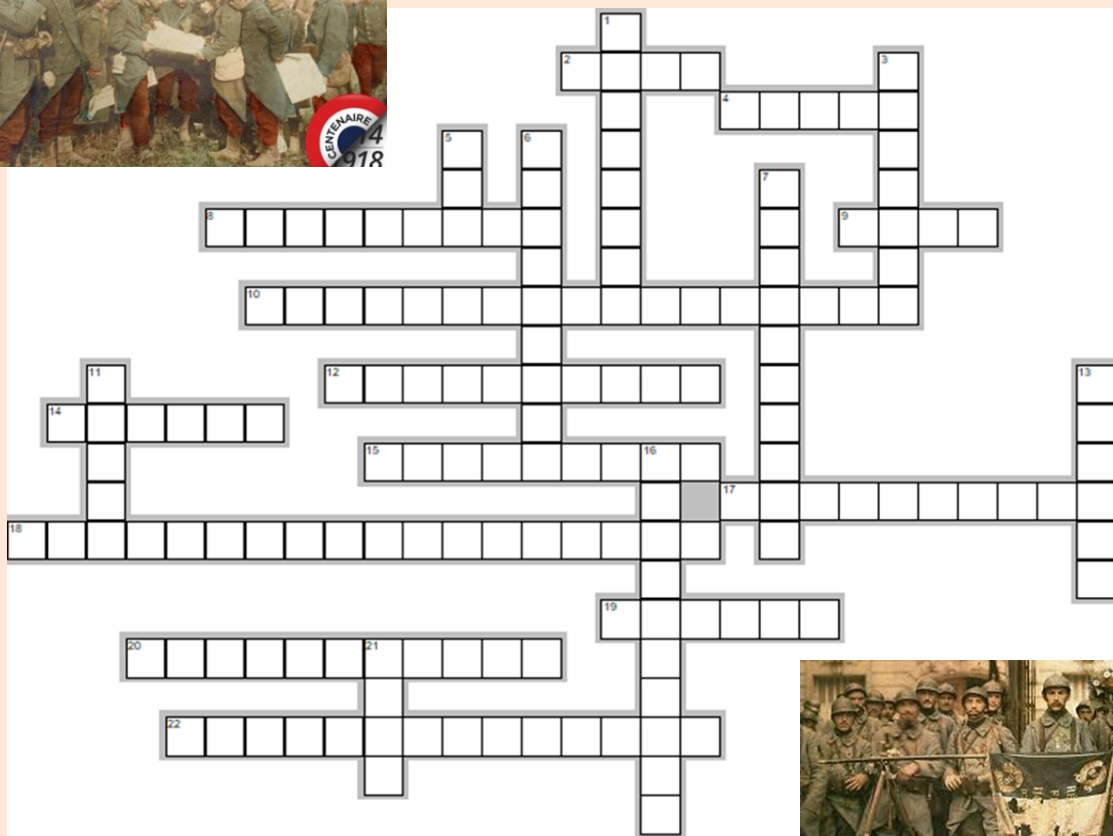
SAVOIR « FER »

Si l'on remonte dans le temps, on trouve trace d'une occupation humaine dès la préhistoire. La région est alors couverte de forêts et de brandes. Quelques groupes y ont trouvé refuge le long du Clain. Un peu plus tard, à l'âge du bronze et à l'âge du fer, les premières forges font leur apparition. La composition du sol de la commune va orienter le développement de l'activité humaine. Château-Garnier devient ainsi une zone d'exploitation du fer.

UNE MAIRIE EN 1868

Le village est ensuite la cible de tragédies générées par le cours de l'histoire. La guerre de Cent Ans, puis les guerres de religion marquent ainsi la vie de la commune au cours d'incendies, pillages, vols et autres massacres. 1868 marque ensuite une étape importante dans l'histoire de Château-Garnier avec la construction d'une mairie. Une commune qui, 150 ans plus tard, continue d'écrire son histoire au cœur du pays Montmorillonnais.

LA PREMIERE GUERRE MONDIALE



HORizontalement

2. Commandant suprême des armées alliées
4. Nom donné aux soldats
8. Nom du paquebot britannique coulé par un sous-marin allemand le 7 mai 1915
9. Commandant en chef du corps expéditionnaire britannique de 1915 à 1918
10. Archiduc assassiné à Sarajevo
12. Commandant en chef de l'armée allemande de 1916 à 1918
14. Le vainqueur de la première bataille de la Marne
15. Convention signée mettant fin à aux hostilités
17. Ce traité signa la fin de la première guerre mondiale
18. Nom donné à cette première guerre mondiale (3 mots)
19. L'une des grandes offensives de cette guerre dans les tranchées
20. Nouvelle arme utilisée par les Allemands et particulièrement meurtrière (2 mots)
22. Le Général Nivelle y subit un tragique échec en 1917 (3 mots)

SOLUTION PAGE 74

LA VIE ANGLAISE

HYMNE NATIONAL BRITANNIQUE

Les mots utilisés aujourd'hui sont ceux chantés en 1745, en substituant Queen à King plus approprié.

Dans les occasions officielles, seul le premier couplet est habituellement chanté.

Les mots de l'hymne national sont les suivants :

*God save our gracious Queen!
Long live our noble Queen!
God save the Queen!
Send her victorious,*



THE NATIONAL ANTHEM

The words used today are those sung in 1745, substituting 'Queen' for 'King' where appropriate. On official occasions, only the first verse is usually sung.

The words of the National Anthem are as follows:

*God save our gracious Queen!
Long live our noble Queen!
God save the Queen!
Send her victorious,
Happy and glorious,*

LA VIE ANGLAISE

BRITISH CHEESES

There are over 700 named British cheeses produced in the UK.

Cheese is bought by over 98% of British households.

Cheese is a concentrated form of milk. It takes 10 litres of milk to make one kilogram of Cheddar.

30 grams of cheddar contains about 30% of the recommended daily calcium intake for adults; it also contains protein, vitamin B12, phosphorus and 10.5 grams of fat and 125 calories.

The British consume around 700,000 tonnes of cheese a year which is equivalent to about 10kilos per person per year or 27.4 grams per person per day.

Cheddar is the UK's favourite cheese.

The second most popular cheese is Mozzarella – most of which is made in the UK.

Cheese producers in the UK also make versions of Camembert and Brie.

Coloured cheeses like Red Leicester, Double Gloucester and coloured Cheddar and Cheshire get their red colouring from Annatto, a natural flavourless vegetable extract from the seed of a South American tree.

Some British cheeses have a PDO (Protected Designation of Origin).

West Country Farmhouse Cheddar can only be produced in the West Country (Devon, Dorset, Somerset and Cornwall) and Stilton can only be produced in Nottinghamshire, Derbyshire and Leicestershire. Cheese can be made from all sorts of milk – not only cows' milk but also sheep, goat, buffalo and yak milks.

The most popular UK cheeses

British Brie and Camembert

Caerphilly

Cheddar

Cheshire

Derby

Double Gloucester

Lancashire

Red Leicester

Shropshire Blue

Stilton

White Stilton



LA VIE ANGLAISE

LES FROMAGES BRITANNIQUES

Les fromages anglais les plus connus

British Brie and Camembert

Caerphilly

Cheddar

Cheshire

Derby

Double Gloucester

Lancashire

Red Leicester

Shropshire Blue

Stilton

White Stilton

Il existe 700 fromages différents produits dans le Royaume Uni.

Le fromage est acheté par 98% de ménages britanniques.

Le fromage est composé de lait concentré. Il faut 10 litres de lait pour faire 1 kilo de Cheddar.

30 grammes de Cheddar comportent 30% de la consommation quotidienne de calcium par adulte. Il contient également des protéines, vitamine B12, phosphore et 10,5 grammes de lipides et 125 calories.

Les Britanniques consomment environ 700 000 tonnes de fromage par an, ce qui équivaut à environ 10 kilos par personne par an ou 27,4 grammes par personne par jour.

Le cheddar est le fromage préféré du Royaume-Uni.

Le deuxième fromage le plus populaire est la mozzarella – la plus grande production est britannique.

Les producteurs de fromage au Royaume-Uni font aussi du Camembert et du Brie.

Les fromages colorés comme le Red Leicester, le Double Gloucester, le Cheddar coloré et le Cheshire obtiennent leur coloration rouge du rocou, un extrait végétal naturel sans saveur de la graine d'un arbre Sud-Américain.

Certains fromages britanniques ont un AOP (appellation d'origine protégée), le West Country Cheddar ne peut être produit que dans l'Ouest du pays (Devon, Dorset Somerset et Cornwall). Stilton n'est produit que dans les comtés de Nottinghamshire, Derbyshire et Leicestershire.

Le fromage peut être fait à partir de toutes sortes de laits, non seulement le lait de vache, mais aussi le lait de brebis, de chèvre, de buffonne et le lait de Yak



LA VIE CULINAIRE

GATEAU AU FROMAGE ET NOIX

- 225g de farine.
- Une pincée de sel.
- Une pincée de poivre.
- 125g de beurre.
- 125 g de Cheddar râpé.
- 25g de noix concassées.
- 2 œufs battus.
- 150ml du lait.



- 1 - Tamisez la farine, le sel et le poivre dans un bol.
- 2 - Emiettez le beurre.
- 3 - Mélangez le fromage et les noix.
- 4 - joutez les œufs et le lait, mélangez tout.
- 5 - Graissez le moule et mettre un papier de cuisson au fond. Versez la préparation dedans.
- 6 - Mettre au four à 190°C pendant 1 heure 1/2. Laissez refroidir sur une grille pendant quelques minutes.
- 7 - Mangez froid avec du beurre.

CHEESE AND WALNUT CAKE

- 225g self-raising flour.
- A pinch of salt.
- A pinch of pepper.
- 125g butter.
- 125 g grated cheddar cheese.
- 25g chopped walnuts.
- 2 beaten eggs.
- 150ml milk.



- 1 - Sieve together into a bowl the flour, salt and pepper.
- 2 - Rub in butter.
- 3 - Mix in cheese and walnuts.
- 4 - Add eggs and milk and mix well.
- 5 - Grease a 450g loaf tin and line base with greaseproof paper. Put mixture in.
- 6 - Bake in the oven at 375°F, 190°C, Gas 5 for 1½ hours. Leave to cool for a few minutes before turning out on a wire cooling rack.
- 7 - Eat cold with butter.

Merci à Angela

LA VIE CULINAIRE

VERRINES POUR L'APERITIF

Ingrédients pour 12 petites verrines :

- 100 g de fromage St Môret
- 80 g de thon en conserve
- 2 belles tomates bien mûres (1 rouge et 1 jaune)
- 6 tomates cerises
- Quelques gâteaux salés (Tuc)
- 2 ou 3 feuilles de basilic
- Sel poivre



Préparation :

Peler et épépiner les tomates, les couper en petits cubes, saler et poivrer puis les mettre à égoutter dans une passoire.

Émietter le thon dans une assiette à l'aide d'une fourchette, y ajouter le fromage et homogénéiser rapidement.

Mettre la préparation dans une poche munie d'une douille.

Mettre un peu de tomates au fond des verrines puis un peu de préparation au thon et terminer avec la moitié d'une tomate cerise, un tout petit morceau de feuille de basilic et une brisure de gâteau salé.

Conserver au réfrigérateur jusqu'au service.

PUNCH DES ILES

Ingrédients pour environ 15 à 20 personnes

- 2l de jus d'oranges
- 1l de jus d'ananas
- 1 verre de jus de pamplemousses
- 1 verre de sirop de sucre de canne
- 75 cl de rhum blanc
- 1 cuillère à café de vanille liquide



Deux jours à l'avance, mélanger tous les ingrédients dans un grand récipient, goûter et ajouter du sirop de sucre de canne selon votre goût, remettre le punch dans des bouteilles et conserver au frais.

Bonne dégustation et merci Sylvie

Attention l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

LE CALENDRIER DES FETES 2019

JANVIER

Samedi 5 : Vœux du Maire 15 h

Dimanche 13 : AGO Eteurbeuil

Samedi 26 : Biblio-café et

Inauguration expo Dinosaures

FEVRIER

Dimanche 3 : AGO Jumelage

Vendredi 15 : Belote Club de l'Amitié

Samedi 23 : AGO UNC

Dimanche 24 : AGO Plan d'Eau

MARS

Dimanche 3 : Loto APE

Samedi 9 : Rando Chorale

Samedi 16 : Théâtre

Samedi 23 - Dimanche 24 : Théâtre

Vendredi 29 - Samedi 30 : Théâtre

Samedi 30 : Ouverture Plan d'Eau

Dimanche 31 : Concert Chorale (Eglise)

AVRIL

Dimanche 7 : Loto de la Pêche

MAI

Dimanche 12 : Rando Gencéenne

Vendredi 31 : Belote Club Amitiés

JUIN

Dimanche 3 : Loto APE

Samedi 9 : Rando Chorale

Samedi 16 : Théâtre

Samedi 23 - Dimanche 24 : Théâtre

Vendredi 29 - Samedi 30 : Théâtre

Samedi 30 : Ouverture Plan d'Eau

Dimanche 31 : Concert Chorale (Eglise)

JUILLET

Date à définir : 60 ans Eteurbeuil—40 ans
Jumelage

Dimanche 14 : Fête du Plan d'Eau—Feu
d'artifice

AOÛT

Dimanche 4 : Rallye pédestre du Plan d'Eau

SEPTEMBRE

Dimanche 1^{er} : Sortie Culturelle Jumelage

Vendredi 13 : Belote Club de l'Amitié

Dimanche 22 : Foire e Château-Garnier

OCTOBRE

Vendredi 4 –Samedi 5 : Enduro carpistes

Samedi 5 : Concours Tarot

Dimanche 13 : Concert Chorale

NOVEMBRE

Lundi 11 : Banquet UNC/AFN

Samedi 16 : Journée caritative

Dimanche 24 : AGO Comité des Fêtes

DECEMBRE

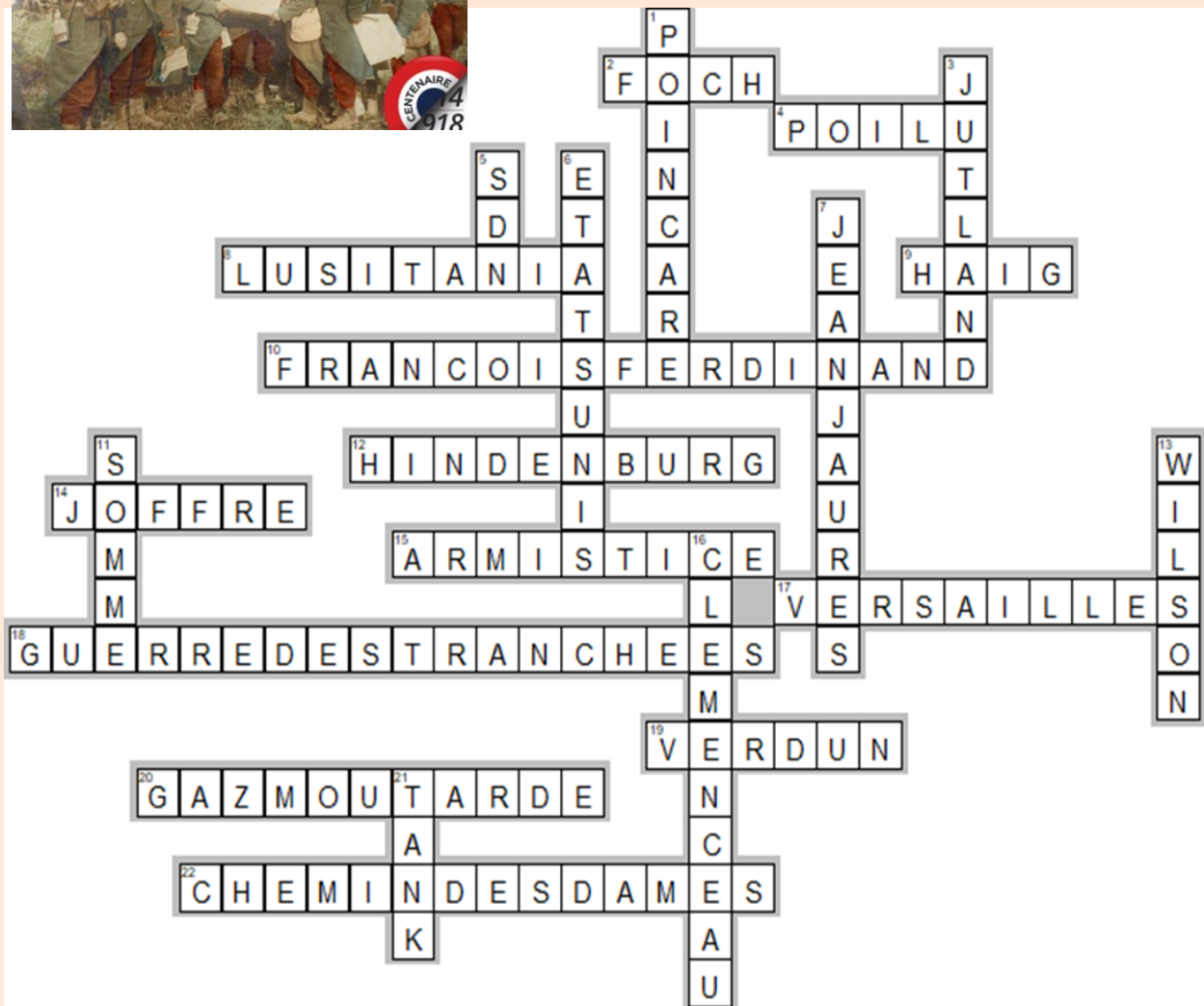
Dimanche 1^{er} : Loto ACCA

Samedi 7 : Arbre de Noël des Ecoles

Vendredi 13 : Belote Chorale

LA VIE RECREATIVE

Solution du jeu



Nous espérons que vous avez passé un agréable moment



LE COMITE DE REDACTION

François AUDOUX

Benoite BERNARDEAU

Claudine CHEVAIS

Huguette LEOBET

Estelle LUCQUIAUD

Sylvie MIGNON

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur

Isabelle AUDOUX

Séverine FELY

Michel ROUET

Françoise VETAULT

Remerciements à nos correctrices

LE SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE Page 2

L'ETAT CIVIL Page 3

LA VIE DE LA COMMUNE Page 4 à 14

LES TRAVAUX Page 15 à 24

LES CONSEILS MUNICIPAUX Page 25 à 40

LA VIE DE NOS COLLEGIENS Page 41

LE CIVRAISIEN EN POITOU Page 42 à 43

EAUX DE VIENNE Page 44

LA VIE QUOTIDIENNE Page 45 à 53

LA VIE ASSOCIATIVE Page 54 à 65

L'HISTOIRE DE NOTRE COMMUNE Page 66

LA VIE RECREATIVE Page 67

LA VIE ANGLAISE Page 68 à 70

LA VIE CULINAIRE Page 71 à 72

LE CALENDRIER DES FETES Page 73

LA SOLUTION DU JEU Page 74

LE SOMMAIRE Page 75

LES VŒUX Page 76



Meilleurs Vœux 2019

M. François AUDOUX, Maire de Château-Garnier
et son **Conseil Municipal**

seraient très honorés de votre présence lors des vœux de la Municipalité
qui se dérouleront le :

SAMEDI 5 JANVIER à 15 heures

à la salle des Anciennes Halles de Château-Garnier.